



***DOSSIER DE SOUMISSION DE PROJET POUR LE GUICHET 4 :
PRODUCTION DE SEMENCES CERTIFIEES***

***PRODUCTION COMMUNAUTAIRE DE SEMENCES CERTIFIEES DE
CEREALES SECHES ET LEGUMINEUSES DANS LE BASSIN ARACHIDIER,
LA BASSE- MOYENNE CASAMANCE, LE SENEGAL ORIENTAL- HAUTE
CASAMANCE ET LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL***

JUIN 2013

Annexe I A – Fiche d'identification de projet

1. TITRE DU PROJET :

Amélioration de la productivité agricole par la production et la diffusion de semences certifiées de céréales sèches et légumineuses dans le bassin arachidier, la basse- moyenne Casamance, le Sénégal oriental-haute Casamance et la vallée du fleuve Sénégal

2. TYPE DE PROJET : *production de semences certifiées*

Projet Fédérateur de Production de semences dans 4 zones agro écologiques du Sénégal

3. NOM DU COORDONNATEUR DE L'EQUIPE : **DIRECTION GENERALE ANCAR**

4. STRUCTURE DE TUTELLE DES MEMBRES DE L'EQUIPE :

AGENCE NATIONALE DE CONSEIL AGRICOLE ET RURAL :

- DIRECTION DE ZONE BASSIN ARACHIDIER SUD (DZ/ANCAR/BAS)
- DIRECTION DE ZONE BASSE ET MOYENNE CASAMANCE (DZ/ANCAR/BMC)
- DIRECTION DE ZONE SÉNÉGAL ORIENTALE ET HAUTE CASAMANCE (DZ/ANCAR/SOHC)
- DIRECTION DE ZONE VALLÉE DU FLEUVE SÉNÉGAL (DZ/ANCAR/VFS)

5. INSTITUTIONS PARTICIPANTES :

- ISRA
- DRDR
- CRCR

6. COUT DU PROJET :

- CONTRIBUTION DU FONDS : 289 484 061 F CFA
- CONTREPARTIE ANCAR : 5 332 000 F CFA
- BÉNÉFICIAIRES : 48 000 000 F CFA

7. DUREE : 24 MOIS

ANNEXE IB - Fiche de Renseignements Administratifs
(Une page par partenaire)

1. NOM DES ORGANISATIONS PARTICIPANTES :

AGENCE NATIONALE DE CONSEIL AGRICOLE ET RURAL (ANCAR) :

- DIRECTION DE ZONE BASSIN ARACHIDIER SUD (DZ/ANCAR/BAS)
- DIRECTION DE ZONE BASSE ET MOYENNE CASAMANCE (DZ/ANCAR/BMC)
- DIRECTION DE ZONE SÉNÉGAL ORIENTALE ET HAUTE CASAMANCE (DZ/ANCAR/SOHC)
- DIRECTION DE ZONE VALLÉE DU FLEUVE SÉNÉGAL (DZ/ANCAR/VFS)

2. TYPE D'ORGANISATION (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)

Université	Institut de Recherche	Institut d'enseignement	ONG	Industrie	Autre
					Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural

3. COORDONNEES DES ORGANISATIONS

- DIRECTION DE ZONE BASSIN ARACHIDIER SUD (DZ/ANCAR/BAS)
 - Adresse : ANCAR/BAS route des usines Kahone
 - Téléphone : (+221) 33 965 90 47
 - Télécopie : (+221) 33 945 47 60
 - Adresse électronique : ancarkl@orange.sn
- DIRECTION DE ZONE BASSE ET MOYENNE CASAMANCE (DZ/ANCAR/BMC)
 - Adresse : BP 794 Ziguinchor
 - Téléphone : 33991 47 27
 - Télécopie : 33991 50 97
 - E-mail : ancarzif@orange.sn
- DIRECTION DE ZONE SÉNÉGAL ORIENTALE ET HAUTE CASAMANCE (DZ/ANCAR/SOHC)
 - Adresse : BP Tambacounda
 - Téléphone : 33981 30 29
 - Télécopie : 33991 52 26
 - E-mail : ancartamba@orange.sn
- DIRECTION DE ZONE VALLÉE DU FLEUVE SÉNÉGAL (DZ/ANCAR/VFS)
 - Adresse : Ndoum
 - Téléphone : 33 965 31 72,
 - Télécopie : 33 965 31 75
 - Adresse électronique : ancarzvfs@orange.sn

4. NOM DU RESPONSABLE DU PROJET DANS LA STRUCTURE PARTICIPANTE :

ISSA AMADOU NDIAYE

5. TITRE :

DIRECTEUR GENERAL

6. MONTANT DE LA CONTRIBUTION DEMANDEE PAR LES STRUCTURES AU FNRAA (EN FRANCS CFA)

DEUX CENT QUATRE VINGT NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE SOIXANTE ET UN
(289 484 061 F CFA)

Je déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont conformes et que l'AGENCE NATIONALE DE CONSEIL AGRICOLE ET RURAL marque son accord pour participer à l'exécution du projet : « Amélioration de la productivité agricole par la production et la diffusion de semences certifiées de céréales sèches et légumineuses dans le bassin arachidier, la basse-moyenne Casamance, le Sénégal oriental-haute Casamance et la vallée du fleuve Sénégal ».

Personne autorisée à signer

Position dans l'organisation

Nom

Issa Amadou NDIAYE

Directeur Général

Date : 11/06/2013

Signature

I. INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROJET

1.1 Titre du projet :

AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE PAR LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION DE SEMENCES CERTIFIEES DE CEREALES SECHES ET LEGUMINEUSES DANS LE BASSIN ARACHIDIER, LA BASSE- MOYENNE CASAMANCE, LE SENEGAL ORIENTAL-HAUTE CASAMANCE ET LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL

1.2 Spéculations concernées : MIL : SUNNA 3; THIALACK 2 ;

MAÏS: EARLY THAÏ, SWAN et OBATAMBA

SORGHO: NGUENTH, FAOUROURE, NGUANDA, CE 180 -33

NIEBE : MELAKH; YACINE ;

ARACHIDE : Fleur 11 ; 55 437

1.3 Zone d'exécution ciblée

Régions de :

- KAOLACK, FATICK, KAFFRINE
- ZIGUINCHOR, SÉDHIOU, KOLDA
- TAMBACOUNDA, SAINT LOUIS, MATAM

Départements de :

- KAOLACK, NIORO, GUINGUENEO
- FATICK, FOUNDJIOUGNE
- BIRKELANE, KAFFRINE, KOUNGHEUL
- DAGANA, PODOR, MATAM ET KANEL
- TAMBACOUNDA, KOUMPENTOUM, KOLDA, MEDINA YORO FOULAH

Arrondissement de:

- WACK NGOUNA, NDIEDIENG,
- TOUBACOUTA, DJILOR
- FIMELA, TATAGUINE,
- BIRKELANE, NGANDA, MALEME HODAR
- Arrondissements de SOHC
- Arrondissements de VFS

Communautés rurales de :

- (DZ/ANCAR/BAS) : WACK NGOUNA, KEUR MANDONGO, KEUR MABA, NDRAMÉ ESCALE,
- NIORO ALASSANE TALL, KEUR SALOUM DIANÉ, KEUR SAMBA GUEYE, TOUBACOUTA,
- LOUL SESSENE, TATTAGUINE, DJILASS, FIMELA,
- KEUR MBOUCKI, TOUBA MBÉLLA, DJAMAL, NDIIGNICK,
- DIAMAGADIO, KATHIOTTE, MÉDINATOUL SALAME, KAHU,
- IDA MOURIDE, SAME DIABEL, FASSE THIÉKÉNE, LOUR ESCALE
- (DZ/ANCAR/SOHC) : MISSIRAH, DIALACOTO, SINTHIOU MALEME ; KOUSSANAR ; MAKU, KOUMPENTOUM ; KOTHIARY, SADATOU, KOULOR, GOUDIRY ; SALEMATA ; SARAYA ; DIMBOLY ; KHOSSANTO ; SINTHIANG KOUNDARA, WASSADOU ; SARE COLLISALE, NDORNA, PATA, KANDIA, FAFACOUROU, NETTEBOULOU, BAMBA THIALENE, MALEME NIANI, KOUNKANE,

- (DZ/ANCAR/VFS) : DIAMA, GNITH, MBANE, NDIAYENE PENDAO, NABADJI CIVOL, OGO, ORKADIERE, AOURE
- (DZ/ANCAR/BMC) : OUONCK; DJINAKY; NYASSIA; ADEANE, DABO; SARE BIDJI; MEDINA ELHADJ; BAGADADJI; DIANA BAH ; SAKAR; SAME KANTA; OUDOUCAR; COUBALAN; OULAMPANE; SINDIAN; KATABA1; FAOUNE; DIACOUNDA; BONA; INOR; MAMPATIM; DIOULACOLON; THIÉTY

1.4 Résumé

Le bassin arachidier, la vallée du fleuve Sénégal, la Casamance et le Sénégal oriental constituent aujourd’hui les zones agro écologiques les plus attendues en termes de contribution à une croissance agricole durable, par une augmentation du PIB agricole. Leurs caractéristiques agro écologiques notamment une pluviométrie encore acceptable, offrent à ces zones des aptitudes à soutenir les politiques et programmes de développement agricole des grandes cultures au Sénégal. Pour ces zones-agro-écologiques, les régions concernées sont Kaolack, Fatick, Kaffrine, Ziguinchor, Kolda, Sédhiou, Tambacounda, Saint Louis et Matam ; qui sont à vocation essentiellement agricole pluviale. Le mil, le sorgho et le maïs y sont les spéculations céréalières dominantes qui occupent jusqu’à 60% des superficies emblavées, et contribuent pour plus de 50% à la production nationale. A côté de l’arachide, le niébé prend de plus en plus de l’importance dans le bassin arachidier, de par sa contribution au rétrécissement de la période de soudure, avec les récoltes en humide autoconsommées en mi-août. Aujourd’hui, les productions agricoles de ces spéculations contribuent sensiblement à la sécurité alimentaire des ménages. Il s’y ajoute leur importance économique avec les revenus générés par les exploitations agricoles producteurs (arachide surtout) : ceci s’accroît de plus en plus avec les différents programmes de développement des approches filières et chaînes de valeur autour du mil, sorgho, niébé et du maïs.

En plus des contraintes majeures au développement du secteur de l’agriculture, les contraintes spécifiques au développement de ces cultures se résument ainsi :

- l’accès difficile aux semences de qualité par les petits producteurs : avec le coût élevé et la spéculation sur les prix de la semence ; le défaut de prise en charge du sous secteur par les utilisateurs des semences;
- la désarticulation de la filière semencière et le désengagement prématuré de l’Etat dans le sous secteur des semences ;
- les insuffisances dans les tentatives de reconstitution du capital semencier et le manque de respect des normes par certains acteurs dans les processus d’identification des lots et de gestion des quantités homologuées ;
- la forte présence de semence d’origine tout-venant dans les stocks livrés pour les commandes d’intrants subventionnées par l’Etat.

C’est dans ce sens que le présent projet, fédérateur des 4 zones agro écologiques, compte contribuer à accroître durablement la sécurité alimentaire des ménages ruraux, et la productivité agricole, à travers la production et la diffusion de semences certifiées de

variétés performantes de mil, de maïs, de sorgho, de niébé et d'arachide, développées par la recherche agricole.

Le but est de contribuer à satisfaire les besoins en semences de céréales et légumineuses, et d'amener les producteurs à développer les réserves personnelles de semences d'arachide, afin de ne plus dépendre des opérateurs privés stockeurs pour leurs livrer des semences d'arachide.

Pour y arriver, le projet compte diffuser dans 53 communautés rurales de Neuf (9) régions ; quatre technologies et innovations. Ce sont :

- des variétés performantes à bon potentiel de rendement développées par la recherche agricole ;
- des schémas de production et renouvellement des semences certifiées en milieu paysan rétrécis en deux cycles de multiplication ;
- la promotion de la constitution et la valorisation des réserves personnelles de semences d'arachide par le pelliculage des graines « prêtes à l'emploi » ;
- la mise en place d'une chaîne mobile de « triage et conditionnement des semences à la ferme », afin de mettre fin à l'éloignement des centres de conditionnement en élargissant le plateau technique en matière de prestation de service sur la gestion de la qualité des semences certifiées en milieu paysan ; et en parfaite complémentarité avec les centres de conditionnement existants ;
- un modèle organisationnel au niveau local avec la responsabilisation des petits producteurs, et l'impulsion d'une nouvelle dynamique de gestion de la filière semences au niveau régional et zonal.

L'approche communautaire de gestion des systèmes semenciers, qui sera développée par ce projet, vise une auto prise en charge par les producteurs eux-mêmes, de leurs besoins en semences certifiées de céréales et légumineuses. Testée avec succès dans le bassin arachidier entre 2006 et 2010, elle a été rendue opérationnelle entre 2011 et 2012 avec le projet pilote intitulé « *Diffusion de Technologie de production et de Gestion Communautaires de Semences certifiées dans le Bassin Arachidier Sud* » : 036/FNRAA/WAAPP/G4. Il s'agit là de consolider les acquis de ce projet avec les organisations de producteurs de semences, les organisations faîtières utilisatrices de semences certifiées, en particulier dans les programmes de développement des approches filières et chaînes de valeur ; au niveau des 4 zones agro écologiques.

Les bénéficiaires directs sont les exploitations agricoles familiales membres des organisations de producteurs (GIE, Réseaux des Producteurs de Semences et Céréales locales) ; et des opérateurs semenciers érigés en opérateurs de marché (OM) pour accompagner la collecte et la commercialisation des semences.

Le projet vise ainsi la **production de 1068 Tonnes de semences certifiées toutes spéculations confondues pour 641 ha emblavées ; les niveaux visés sont les Bases et les R1.**

Un financement global de **289 484 061 FCFA** mettra l'accent entre autres, sur les activités de renforcement des capacités techniques et organisationnelles des producteurs, la mise en place des intrants et équipements d'appoint, l'appui à la collecte et la valorisation des semences produites. Un aspect particulier sera mis sur la consolidation d'un fond de pérennisation pour assurer la continuité des initiatives par les bénéficiaires.

1.5 Mots clés :

- **Agence d'exécution** : partenaire de mise en œuvre du projet.
- **Bénéficiaires directs** : ceux qui appartiennent ou non aux groupes cibles et qui sont les premiers à tirer profit du projet pendant sa période de réalisation ;
- **Bénéficiaires finaux** : ceux qui appartiennent ou non aux groupes cibles et qui tirent profit du projet après sa période de réalisation ;
- **Groupes cibles** : catégorie d'acteurs sur lesquels le projet compte s'appuyer pour atteindre ses bénéficiaires directes ;
- **Innovations** : Techniques ou technologies nouvellement introduites ;
- **Réserves personnelles**: quantité de semences conservée par les ménages ruraux agricoles, et qui sont issues de l'utilisation de semences certifiées. Ces réserves personnelles de semences sont régulièrement renouvelés (par exemple toutes les trois campagnes) par le rachat de semences certifiées.
- **Réserves communautaires** : ce sont les stocks issus des remboursements en nature des crédits intrant par les ménages multiplicateurs de semences. Cette réserve est gérée par les OP de semences, et sont régulièrement renouvelées (par exemple tous les trois ans) par le rachat de semences de pré base;
- **Table densimétrique**: Instrument de calibrage selon le poids des grains ;
- **Technologie** : qui découle de la recherche et qui est validé ;
- **Transfert** : mettre à la disposition des utilisateurs les innovations et technologies pour leur adoption ;

1.6 Durée : 24 MOIS

1.7 Coût du projet :

Total des coûts de projet	Montant demandé au FNRAA		Contrepartie	
	FCFA	%	FCFA	%
FCFA	289 484 061	81,58	53 332 000	18,42

II. OBJECTIFS

Objectifs globaux

Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et les revenus des ménages ruraux par la reconstitution et la sécurisation du capital de semences certifiées de mil, de sorgho, de maïs de niébé et d'arachide dans les zones agro écologiques de la Vallée du Fleuve Sénégal, du Sénégal Oriental, de la Casamance et du Bassin Arachidier Sud.

Objectifs spécifiques

- ✓ Améliorer la disponibilité et le niveau d'utilisation des semences certifiées de mil, sorgho, de maïs de niébé et d'arachide dans les exploitations agricoles familiales de la Vallée du Fleuve Sénégal, du Sénégal Oriental, de la Casamance et du Bassin Arachidier Sud.
- ✓ Professionnaliser les organisations communautaires de base pour la pérennisation des systèmes communautaires de production de semences certifiées

III. CONTEXTE – JUSTIFICATION

L'agriculture sénégalaise est caractérisée par la prédominance des petites exploitations familiales, qui occupent plus de 60% de la population nationale (PNDA, version provisoire, 2007) et sont responsables de 95% de l'activité agricole (Etude Ruralstruc, 2008).

Le Produit intérieur brut (PIB) agricole est de 7,4% en 2010¹. Le secteur traditionnel de l'agriculture, fortement dépendant des ressources naturelles (terre et eau) et qui fait vivre la majorité des ruraux sénégalais, traverse une crise depuis des décennies.

Pour la plupart poly actives, la diversification des activités permettant de réduire les risques qui pèsent sur la production, et les petites exploitations familiales ; est confrontée à d'énormes difficultés: pluviométrie en baisse et irrégulière; dégradation des terres; faiblesse de l'équipement et insuffisance des intrants; faiblesse des services d'appui; insuffisance des infrastructures productives et du réseau routier.

En 1990 le secteur semencier a été libéralisé avec l'appui du Projet Autonome Semencier (PAS) et, le programme d'appui au CNIA (Comité National Interprofessionnel de l'Arachide) et l'Union Nationale Interprofessionnelle des Semences (l'UNIS) ont été créés. La création de ces structures répondait au souci de l'Etat d'assurer le transfert progressif des activités marchandes au secteur privé par des appuis institutionnels dans une perspective de professionnalisation des opérateurs semenciers. Le PAS a aidé au renforcement des capacités des intervenants dans la sous filière semencière, mais également à la mise en place d'infrastructures de stockage (magasins semenciers) et à la réhabilitation des stations de conditionnement des semences.

Près des trois-quarts des exploitations familiales cultivent l'arachide, qui constitue la principale source de revenus monétaires des ruraux (Faire-Dupaigre, 2005). Depuis une

¹ Source : ANSD. 2007

quinzaine d'années, la filière traverse une crise profonde, marquée par une nette diminution des productions et des superficies cultivées. Elle est déterminée à la fois par les contraintes générales du secteur agricole et par un retrait précipité de l'Etat : ce qui a entièrement désorganisé le sous secteur des semences. Les organisations de producteurs n'ont pas été préparées à prendre la relève et ne sont pas parvenues à offrir une alternative aux circuits des collecteurs-transporteurs privés, qui sont défavorables aux producteurs.

Les principales contraintes au développement de l'agriculture sont :

- La pression foncière surtout dans le bassin arachidier et la vallée du fleuve Sénégal avec des densités des populations dépassant parfois 60 habitants au Km² ;
- Les ressources forestières qui sont victimes de l'action conjuguée des systèmes de culture et d'élevage ;
- les érosions éolienne et hydrique surtout dans les zones de culture, combinées à la pauvreté des sols, contribuent à une faible productivité des parcelles agricoles ;
- la baisse de la pluviométrie située entre 600 et 1000 mm depuis plusieurs décennies, facilite d'avantage la faiblesse des rendements et de la production agricole.
- les systèmes de productions aussi très hétérogènes ne prennent pas en compte une bonne intégration entre l'agriculture et l'élevage ;
- le faible niveau de responsabilisation des femmes dans la gestion des systèmes de production agricole : celles-ci constituent plutôt une main d'œuvre familiale sur laquelle les chefs de ménages s'appuient pour conduire les exploitations agricoles.

La Basse et Moyenne Casamance est située à l'extrême sud du Sénégal. Elle comprend : les régions de Ziguinchor, Kolda et de Sédhiou, un ensemble constituant la transition Soudano-Guinéenne vers la zone guinéenne. Le fleuve qui lui a donné son nom irrigue la région sur plus de 300 km avec 86km de côte et la mangrove qui borde le littoral du fleuve Casamance s'étend sur 70 000 ha. La densité de son réseau, la douceur du climat, l'abondance des pluies et la fertilité des terres font de la Casamance le premier grenier du Sénégal. En fait c'est une zone de climat tropical de type guinéen qui est adouci à l'ouest par les alizés provenant de l'océan atlantique. Grâce à la mousson provenant de l'anticyclone de Sainte Hélène la saison des pluies des pluies appelée hivernage s'étale de juin à octobre. La pluviométrie se caractérise par une grande variabilité en début et fin de saison. Les mois d'août et de septembre reçoivent plus de 50 % de la quantité d'eau enregistrée annuellement. Les systèmes traditionnels de production agricole qui y sont pratiqués sont largement dominés par les cultures céréalières, notamment les mils (souna et sanio), le sorgho, le maïs, le riz et le fonio, qui occupent 55 % des superficies cultivées (ISRA, 1998). Parmi ces céréales, les mils et sorgho occupent une place importante des terres emblavées en céréales.

Dans la zone du Sénégal Oriental, couvrant les régions de Tambacounda et de Kédougou, la culture du maïs souffre des mêmes contraintes liées à la qualité des semences et à la faible productivité agricole. Les producteurs déplorent les mêmes difficultés d'accès aux semences de bonne qualité et détiennent le plus souvent des semences tout venantes parfois inadaptées aux conditions agro-climatiques. Ces contraintes ajoutées à la régression du

paquet technologique, à l'insuffisance des facteurs de productions et aux aléas climatiques participent de manière déterminante à la baisse de la production et par conséquent, contribuent fortement à la baisse des revenus des producteurs et à la persistance de l'insécurité alimentaire.

Le Sénégal Oriental et la haute Casamance est à cheval sur les domaines sahélo soudanien au Nord et soudano-guinéen au Sud et se situe entre les isohyètes 500 mm au Nord (Bakel) et plus de 1000 mm à l'ouest de Kolda La pluviométrie se caractérise par une grande variabilité en début et fin de saison. Les mois d'août et de septembre reçoivent plus de 50 % de la quantité d'eau enregistrée annuellement. Les systèmes traditionnels de production agricole qui y sont pratiqués sont largement dominés par les cultures céréalières, notamment les mils (souna et sanio), le sorgho, le maïs, le riz et le fonio, qui occupent 55 % des superficies cultivées (ISRA, 1998). Parmi ces céréales, les mils et sorgho occupent une place prépondérante avec environ 60 % des terres emblavées en céréales (DISA, 2001). En dépit de cette situation à priori favorable pour la culture céréalière dans la zone Sénégal Oriental / haute Casamance (disponibilité en terres arables et pluviométrie favorable), les populations rurales sont globalement confrontées à un problème de déficit alimentaire chronique notamment en période de soudure avec un taux de couverture des besoins d'environ 60 % et à un fort taux de pauvreté. Cette zone agro écologique renferme en moyenne près de 43 % des ménages qui vivent en dessous du seuil de pauvreté (Ministère de l'Agriculture, 1999). Ce déficit est lié, en grande partie au non respect des itinéraires techniques, à la dégradation des sols, ce qui explique le faible niveau des rendements actuellement obtenus sur les productions céréalières. Pour les mils et sorgho, les rendements sont respectivement de 600 kg et 800 kg/ha là où les objectifs du Plan Céréalière (1984) sont fixés respectivement à 900 et 1200 kg/ha.

La Vallée du fleuve Sénégal est située sur la rive gauche du fleuve Sénégal et est comprise entre les régions administratives de Saint-Louis, Matam et une partie de Tambacounda. Elle compte environ 700.000 habitants répartis sur 44 127 Km² (22.3% du territoire national) soit une densité moyenne de 15 habitants au Km². Les systèmes de cultures pluviales occupent 35% des superficies. Les cultures irriguées et les cultures de décrue occupent une bonne place dans les activités agricoles.

Le Bassin arachidier sud est aujourd'hui l'une des zones agro écologiques les plus attendues en terme de contribution à une croissance agricole durable, par une augmentation du PIB agricole. Elle regroupe les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine qui sont à vocation agricole pluviale. Le mil et le maïs y sont les spéculations céréalières dominantes ; qui occupent jusqu'à 60% des superficies emblavées, et contribuent pour plus de 50% à la production nationale céréalière (plus de 300.000 T de mil et 95.000 T de maïs par an pour sa partie sud). Depuis près d'une décennie, le maïs se développe dans sa partie sud pour devenir la deuxième spéculation de culture céréalière et contribue sensiblement aux changements

dans les habitudes alimentaires des populations rurales; le sorgho ferme la marche comme troisième cultures vivrières. Il faut cependant noter que l'arachide, le maïs, sont à ce jour les principales cultures de rente dans le bassin arachidier sud.

En outre, le faible potentiel de production des variétés locales actuellement cultivées par les producteurs ; la non maîtrise des bonnes pratiques d'intensification des cultures céréalières ; et le faible niveau d'organisation des acteurs dans le sous secteur des semences; constituent des leviers fondamentaux pour une relance des filières céréalières (mil, maïs, sorgho, niébé et arachide).

En effet, avec la politique de désengagement de l'Etat et celle des subventions sur les intrants, le processus de production et de gestion des semences manque de répondre efficacement aux besoins des producteurs en termes de qualité et de quantité disponibles.

Les tentatives de reconstitution du capital semencier en milieu paysan sont appuyées par des organisations non gouvernementales, des projets et des services de vulgarisation dans le cadre de programmes de conseil agricole et rural notamment. Les rares actions de production de semences initiées par les petits producteurs sont conduites par des opérateurs privés stockeurs qui mettent en place des organisations pour maintenir un système et un capital semencier dont la qualité et la quantité sont loin de satisfaire les attentes des producteurs. Cela s'explique avec :

- le coût élevé et la spéculation sur les prix qui rendent la semence inaccessible aux petits producteurs;
- le manque de respect des normes par certains opérateurs semencier dans les processus d'identification des lots et de gestion des quantités homologuées ;
- la forte présence de semence, d'origine tout-venant, dans les stocks livrés pour les commandes d'intrants subventionnées par l'Etat.

Pour assurer une production de qualité et augmenter les rendements au niveau des exploitations agricoles familiales, l'amélioration de la qualité des semences utilisées constitue une alternative importante. C'est pourquoi la redynamisation du sous secteur des semences est à ce jour un impératif de développement agricole dans le bassin arachidier.

Pour cela, il faudra :

- responsabiliser les organisations communautaires de base dans la prise en charge de leurs propres besoins en semences, et les mettre en synergie avec les acteurs du sous secteur;
- trouver une place de choix pour les femmes à travers la valorisation des infrastructures et équipements communautaires de soutien au système semencier.
- trouver la solution à l'éloignement des centres de conditionnement des semences, en facilitant l'accès des petits producteurs aux prestations de services sur la gestion de la qualité des semences ;
- redynamiser les services de contrôle et certification des semences pour plus d'efficacité dans la prise en charge de la demande du sous secteur.

IV. LES BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires de ce projet sont identifiés à travers :

Les groupes cibles : Ce sont les organisations de producteurs affiliées aux Cadres Locaux de Concertation des Organisations de Producteurs (CLCOP) existants dans toutes les communautés rurales. Ces groupes cibles remplissent les critères ci dessous:

- Avoir une reconnaissance juridique et regroupant des producteurs individuels, groupements ou autre structures reconnus (en GIE, SV, GPF, Association...);
- Disposer d'un agrément pour la production de semences ;
- Avoir accès aux infrastructures de stockage des semences ;
- Faire montre d'une bonne dynamique organisationnelle;
- Disposer d'une expérience dans la production de semences ;
- Disposer d'une crédibilité financière devant les banques et SFD;
- Avoir accès à un capital foncier pour la production de semences ;

Ces groupes cibles assurent la conduite du système communautaire semencier selon un cahier de mission validé avec les différents acteurs du système.

Les bénéficiaires directs : Affiliés aux groupes cibles, ce sont les chefs de ménage multiplicateurs de semences qui sont identifiés et choisis selon les critères suivants:

- Disposer d'un agrément sur la production de semences certifiées ;
- Disposer de terres cultivables (au moins 2 ha pour la production de semences);
- Disposer de main d'œuvre et de matériel agricole;
- Etre crédible financièrement pour l'achat des intrants ;
- Avoir réalisé de bonnes performances sur la production agricole des spéculations choisies:
- Avoir une expérience avec les projets et programmes agricoles ;

Pour ces bénéficiaires directs, une place sera accordée aux chefs de ménage femmes disposant de terres cultivables et aptes à abriter des parcelles de production de semences. Cela s'explique par la faible représentativité des femmes dans le système de production semencier due entre autre, à la difficulté d'accès aux terres cultivables, à un défaut de responsabilisation de celles-ci dans la conduite des systèmes de production agricole en milieu paysan.

Les bénéficiaires finaux sont les chefs de ménages responsables d'exploitations agricoles familiales, et affiliés aux organisations communautaires de bases existantes dans les CR, et qui utilisent les semences certifiées dans leurs systèmes de production.

Ce sont aussi, les chefs de ménages ruraux agricoles qui utilisent individuellement les semences certifiées sans être affiliés à un groupe.

Pour ces bénéficiaires finaux aussi, une place de choix est accordée aux femmes engagées dans des initiatives de valorisation des excédents de production à partir des semences certifiées.

Les chefs de ménages ruraux agricoles sont ceux qui ressentent le plus les faiblesses des systèmes de production agricole, et qui constituent la majorité des actifs du monde rural dans la zone. Pour tous ces bénéficiaires, le besoin parmi les mieux partagés est la disponibilité des semences certifiées à moindre coût, l'augmentation des rendements et de la production ; la valorisation des surplus de production par la commercialisation, et la génération de revenus.

V. RESULTATS ATTENDUS

R1 : la disponibilité et le niveau d'utilisation des semences certifiées de mil, sorgho, de maïs de niébé et d'arachide sont améliorés dans les exploitations agricoles familiales de la Vallée du Fleuve Sénégal, du Sénégal Oriental, de la Casamance et du Bassin Arachidier Sud.

R2 : les organisations communautaires de base sont professionnalisées pour la pérennisation des systèmes communautaires de production de semences certifiées

VI. DESCRIPTION DETAILLEE DES ACTIVITES DU PROJET

Jusque là, le processus de prise en charge de la problématique du secteur semencier, ainsi que les différentes actions menées antérieurement dans la recherche de solution par l'agence d'exécution du présent projet; ont été réalisées dans une démarche participative qui responsabilise les producteurs en rapport avec les différents acteurs du secteur. La mise en œuvre du présent projet va intégrer le dispositif technique de l'agence d'exécution, les services de contrôles des semences et celles en charge des missions régaliennes de l'Etat, les privés (fournisseurs, opérateurs, consultants notamment), les producteurs et leurs organisations.

Les principaux axes de la stratégie d'accompagnement à la mise en œuvre de ce projet sont : le renforcement des capacités des producteurs et leur mise en relation avec tous les différents intervenants du sous secteur. Pour réaliser ce projet, les activités à mener portent sur les volets suivants :

1. Communication et diffusion de l'information sur le projet;

Elle aura lieu à différents niveaux et procédera par les actions suivantes :

1.1. La tenue de quatre (4) ateliers d'information sur le projet, au niveau des quatre (4) chefs lieu de Direction de zone de l'agence d'exécution (Kaolack, Ziguinchor, Tambacounda et Ndioum). Ensuite, des ateliers locaux seront animés au niveau des CR chefs-lieux d'arrondissement abritant les communautés rurales centre. Ces rencontres verront la participation de tous les acteurs du sous secteurs des semences, des groupes cibles, des organisations faïtières régionales, des opérateurs semenciers régionaux, des services déconcentrés de l'Etat, des partenaires techniques et financiers. Le but est de partager avec l'ensemble des acteurs, les objectifs et résultats attendus de ce projet, ainsi que les stratégies de pérennisation.

1.2. Une communication au niveau des médias audio visuels avec un (1) reportage télévisé sur les réalisations du projet dans chaque chef-lieu de Direction de zone de l'agence d'exécution. Ces reportages se feront durant la campagne d'hivernage et après les opérations de nettoyage et conditionnement des semences. La communication audio visuelle sera complétée par des émissions radio (au niveau des stations régionales et communautaires), pour une sensibilisation des producteurs sur l'adoption des variétés produites, et l'importance économique de l'utilisation des semences certifiées, son impact dans le rehaussement des performances agricoles et la promotion des approches filières et chaînes de valeur.

1.3. Enfin, le volet communication portera aussi sur des rencontres de sensibilisation des producteurs (au niveau de toutes les communautés rurales d'intervention); avec la participation des leaders d'OP membres des CLCOP, des producteurs membres des réseaux de promotion des chaînes de valeurs, des OP bénéficiaires des sous projet d'accès aux marchés, des organisations féminines, des coopératives agricoles etc. Ces rencontres seront planifiées dans l'entre deux campagnes pour pouvoir bâtir des programmes de production de mil et maïs commercial avec les ménages ayant utilisé les semences certifiées dans leur systèmes de production. La finalité est la mise en relation avec des agro-industriels pour la commercialisation des excédents de céréales de consommation issu de l'adoption des semences certifiées.

2. Mise en place du dispositif opérationnel de production

2.1. Choix des OP et des multiplicateurs de semences

Au niveau des communautés rurales centre, des concertations avec les groupes cibles (ateliers de programmation et contractualisation) porterons sur le cahier de mission des OP de semences, en vue de confirmer le choix de celles-ci selon les critères définies ; et de valider le cahier de mission avec les acteurs locaux.

Des enquêtes complémentaires seront réalisées pour identifier des producteurs multiplicateurs, afin de mettre à jour le répertoire des producteurs de semences déjà existant dans les différentes régions d'intervention. Un nouveau répertoire de 1068 producteurs de semences sera consolidé; et engagés dans la réalisation des programmes de multiplication de semences dans les 4 zones.

Cette nouvelle approche de satisfaction des besoins en semences est réalisée par les OP qui identifient, de façon participative et consensuelle, au sein des CLCOP, les organisations capables de remplir un cahier de charge rigoureux indispensable à une production de semences de qualité.

2.2. Contractualisation et validation des programmes semenciers avec les OP de semences.

Dans certaines communautés rurales, notamment les CR centres, des parcelles de multiplication de semences sont implantées pour résorber les déficits sur les besoins

en semences certifiées de toutes les CR d'intervention. Les semences sont produites suivant **un cahier de charges** qui fait l'objet de **contrat** entre les OP de semences et les multiplicateurs. Le tout est traduit en programme validé avec les services compétents, et conformément aux dispositions réglementaires de la législation sur les semences (demandes d'admission au contrôle et déclaration de culture). Quatre programmes zonaux semenciers seront communiqués aux DISEM des 9 régions d'intervention du projet: afin de bénéficier de l'appui desdites structures, conformément à leurs missions de service public.

Pour cela, un schéma de multiplication simplifié est mis en place au niveau communautaire, et sera mise à jour régulièrement par les OP après l'année de démarrage du programme. La finalité est d'améliorer le niveau d'utilisation des semences sélectionnées par les exploitations agricoles familiales polarisées.

2.3. Achat et mise en place des intrants de démarrage:

Il s'agit de financer les intrants de production (semences, engrais, urée), et de collecte-conservation des semences (sacs de conditionnement, vignettes de certification, pesticides de conservation), et la collecte primaire des semences certifiées, entre autre. Ces intrants sont mobilisés sur la base de consultations avec les fournisseurs sélectionnés conformément aux procédures de passation des marchés, définis dans le manuel de gestion des projets WAAPP et celui de l'agence d'exécution.

Ces intrants mis à la disposition des OP de semences constituent un crédit en nature destiné aux multiplicateurs contractuels. Une formule de remboursement en nature permettra de collecter une réserve de semences à revendre après conditionnement, afin de consolider un fond de pérennisation des activités du projet. Ce fond est géré par les OP de semences pour financer les intrants de production des campagnes suivantes.

2.4. Implantation des parcelles de production semencière

C'est une étape importante dans la réussite des activités de production de semences. Les OP seront appuyées par les techniciens de l'agence d'exécution et par un relais communautaire dans chaque CR centre. Leur contribution sera d'appuyer les multiplicateurs dans l'identification des sites d'implantation des parcelles selon les critères indiqués dans les règlements techniques particuliers (RTP) : accessibilité, isolement, qualité du sol notamment. De même, pour une meilleure rationalisation des activités de production de semences, les parcelles seront géo référencées et cartographiées avec l'appui des techniciens et relais. Une base de données retrace les informations agronomiques sur toutes les parcelles semencières, et pour toutes les campagnes.

2.5. Contrôle et Certification des productions de semences réalisées par les services de la DISEM

La mobilisation des services de la DISEM fait suite à la demande des producteurs de semences, conformément aux dispositions de la législation en vigueur. Les missions

portent sur le contrôle aux champs pour l'analyse des évolutions sur les parcelles et le respect de l'application des RTP par les producteurs ; les analyses qualité et la certification des lots. Une mention sera accordée au suivi et l'accompagnement des unités de conditionnement. L'agrément de ces unités fait suite à la demande formulée par les OP, à un diagnostic de conformité des équipements aux normes, à un accompagnement des OP et un suivi rapproché des opérations de conditionnement par les services de la DISEM, pour aboutir à l'agrément de celles-ci. Le coût de leurs interventions est pris en compte dans la convention signée entre le FNRAA/WAAPP et le DISEM.

3. Renforcement des capacités des dispositifs de gestion du système semencier.

Le renforcement des capacités des OP est un des principaux leviers dans la stratégie d'accompagnement à la réalisation de ce projet. Ce volet portera sur:

- 3.1.** La tenue d'une (1) session de formation de trois (3) jours, dans chaque zone pour les dispositifs techniques de l'agence d'exécution, à Kaolack (20 participants), Tamba (20 participants) , Ziguinchor (20 participants), et Ndioum (10 participants) . Elles portent sur « la législation des semences et les règlements techniques particuliers des spéculations de grandes cultures »; sur « les opérations post récolte (techniques de conservation et de stockages) et la gestion de la qualité des semences certifiées », et sur « le management organisationnel et développement institutionnel ».
- 3.2.** La formation des producteurs de semences se fera sous forme de restitutions par le dispositif technique de l'agence d'exécution. Elle porte sur le même thème avec des sessions en cascade. Les participants sont les contractuels producteurs de semences, et les membres des comités de gestion d'OP de semence dont les relais.
- 3.3.** La formation des comités de gestion des magasins de semences porte sur les thèmes suivants: « Norme de certification et techniques de nettoyage, conditionnement, et conservation des semences »; « Gestion administrative et comptabilité des entreprises de semences »; « Marketing et techniques de négociation de plans d'affaire ». une (1) session de deux (2) jours chacune seront organisées au niveau central dans les différentes zones : Kaolack (24 membres de 6 comités de gestion des magasins de semence), Tamba (16 membres de 4 comités de gestion des magasins de semence), Ziguinchor (16 membres de 4 comités de gestion des magasins de semence), et Ndioum (10 membres de 2 comités de gestion des magasins de semence).
- 3.4.** Quatre (4) visites d'échange inter zones seront organisées avec les producteurs sur les expériences de gestion du système. Auparavant, un stage de formation aura permis à quatre (4) techniciens (points focaux chargés de conduire le sous projet dans les différentes zones) et un (1) coordonnateur national de capitaliser des expériences sur la conservation des céréales et les équipements de nettoyage et de conditionnement des semences de céréales dans la sous région et à l'étranger.

3.5. Enfin, un volet renforcement de la dynamique institutionnelle des producteurs bénéficiaires procédera par la consolidation du répertoire des multiplicateurs de semences de la zone ; mais aussi la mise en place d'un autre répertoire que composent les exploitations agricoles familiales ayant introduit les semences certifiées dans leurs systèmes de production. Ces exploitations agricoles familiales seront mises en relation avec les organisations transformatrices de céréales locales existantes ; pour la valorisation des excédents de productions de céréales issues de ces semences certifiées. C'est pourquoi, il sera procédé à une interconnexion entre les OP de semences et les réseaux de producteurs de céréales locales, implantés dans la zone. Des ateliers communautaires et zonaux permettront de mettre en place les organes de gestion des OP de semences.

4. Mise en œuvre des opérations post récolte et de commercialisation

4.1. Evaluation de campagne agricole et programmation de la collecte

Pour parachever les activités de la campagne agricole, des rencontres communautaires d'évaluation des résultats de la campagne agricole permettent d'harmoniser sur les perspectives à développer avec les producteurs pour la collecte et dans les différentes localités ciblées. L'objectif de ces rencontres est :

1. de faire l'inventaire exhaustif du niveau de réalisations des objectifs de production de semences et des quantités homologuées;
2. de mettre en relation les opérateurs et les producteurs selon les modalités de collecte et de mise en marchés des semences ;
3. de planifier de la collecte avec les producteurs sur la base des quantités à vendre et des modalités de cession de ces semences ;

Ces rencontres sont organisées au niveau des communautés rurales centres, et verront la participation effective de tous les contractuels multiplicateurs de semences, des opérateurs de marché, des services de contrôle et certification, et des acteurs locaux (autorités administratives et locales, services techniques déconcentrés de l'Etat ...etc).

4.2. Mise en place et équipement des équipements post récolte.

Le renforcement des dispositifs techniques de gestion de la qualité des semences, est une option importante en termes de solution à l'éloignement des centres de triage et conditionnement; en termes d'accessibilité des semences certifiées en milieu paysan et à moindre coût. Ceci permet de fournir aux multiplicateurs de semences des prestations de service sur le nettoyage et le conditionnement des semences certifiées dans les parties les plus reculées de la zone. Le coût de ces prestations est variable selon les sous zones, et supporte bien les charges de fonctionnement avec des écarts minimisés, dans les meilleures conditions d'agrée qualité.

Une complémentarité sera développée avec la chaînes de conditionnement de Kaolack communes (CASEG) ; de Tambacounda et de Diouloulou (Entente de Diouloulou en BMC).

Néanmoins, le relèvement du plateau technique sur la gestion de la qualité des semences est une nécessité dans les zones d'intervention du projet ; notamment dans les localités de Kaffrine, Fatick, Koungheul et le département de Niore. C'est ainsi qu'il sera procédé à la mise en place d'une chaîne mobile de triage et conditionnement des semences selon les normes et en milieu paysans. Elle sera érigée en micro entreprise rurale de gestion de la qualité des semences, placée sous la responsabilité d'un contractuel (identifié et désigné par l'agence d'exécution), et qui signe un contrat de valorisation de la chaîne en fournissant aux producteurs de semence des prestations de services sur les opérations post récolte (nettoyage, triage et conditionnement des semences).

4.3. Conditionnement et commercialisation

Le conditionnement des semences se fera dans les unités traditionnelles de Tambacounda, Rosse béthio et Diouloulou. La chaîne mobile procédera au nettoyage et conditionnement des semences à la ferme, dans les endroits les moins accessibles des zones d'intervention. L'accompagnement des services de la DISEM dans les opérations post récolte, se fait aux champs et sur les opérations de nettoyage des semences. Les producteurs qui sont agréés dans la multiplication et la commercialisation des semences, sont appuyés dans la vente des semences par la contractualisation avec des opérateurs de marché. La vente des stocks issus des remboursements en nature des crédits intrants, et les recettes générées sont consolidés pour constituer un fond de pérennisation.

4.4. Organisation de « loumas » sur les semences (louma semencier)

Les activités de commercialisation des semences, en plus de la sensibilisation au niveau des médias ; prend en compte l'organisation de « Louma » (des marchés itinérants) dans les zones de concentration. Ces « Louma » ont lieu chaque année durant la période d'Avril à Juin. Les OP de semences seront appuyées par la mise en place de stands pour exposer leurs produits. Les chefs de ménages producteurs dans les communautés rurales polarisées sont les participants invités à ces « loumas » ; pour nouer des programmes de dissémination des semences dans les exploitations agricoles familiales, et la consolidation des chaînes de valeurs des spéculations ciblées. Le projet supporte l'appui à la mise en place des stands, ainsi que les supports publicitaires. Ces « Louma » sont aussi des espaces de communication sur le WAAPP et ses réalisations.

5. Mesures de sauvegarde environnementale et sociale

Malgré l'absence d'impacts majeurs négatifs au plan environnemental et social du présent projet, il devient de plus en plus nécessaire de promouvoir chez les producteurs du monde rural, des changements de comportements dans la préservation de l'environnement et la gestion des pesticides et de la biodiversité. Dans le cadre de ce projet, bien que la consommation en produits agrochimiques n'ait pas d'impact environnemental majeur, elle peut faire l'objet de sensibilisation des producteurs, pour une meilleure prise de conscience des aspects environnementaux. Ainsi, les producteurs seront sensibilisés et formés sur l'usage sécurisé des produits de traitement des

semences, les questions liées à la manipulation et à la gestion des déchets non biodégradables (sachets de conditionnement de semences par exemple), la gestion de la biodiversité (compostage, conservation farming). Ces activités se déroulent avec l'appui des services d'accompagnement de l'agence d'exécution, sous forme de séances de sensibilisation et de formation in-situ dans des parcelles d'application. Huit séances dont deux par zone seront animées en année 1 avec la participation de Techniciens spécialisés sur les questions de gestion environnementale.

6. Coordination, Suivi évaluation et supervision

6.1. L'élaboration de la situation de référence sur les semences au niveau local et zonal :

Elle procède par un échantillonnage et des enquêtes de caractérisation des ménages dans toutes le CR d'intervention du projet. La collecte des données porte sur le nombre de carrés administratifs, la part des producteurs des spéculations choisies, la description du sous secteur des semences au niveau local et la détermination des besoins en semences des populations locales, des quantités de réserves personnelles dans les ménages, des autres programmes semenciers existants et leurs contributions, des déficits ou gap à combler, une description globale du sous secteur, de ces forces et faiblesses dans les quatre régions ciblées. L'activité sera réalisée avec le dispositif technique de l'agence d'exécution qui sera renforcé par un consultant pour définir la situation de référence du sous secteur au niveau des régions administratives de la zone d'intervention.

Cette activité vient confirmer les données déjà existantes concernant les CR d'intervention du projet. La détermination de la situation de référence du sous secteur des semences, permettra de concevoir des schémas de pérennisation dans chaque localité ; et d'avoir des repères lors des évaluations à mi parcours et dans le moyen et long terme de l'évaluation des effets et de l'd'impact du projet dans la zone.

6.2. La coordination régulière des activités du projet est assurée par les équipes de l'agence d'exécution et se fait à plusieurs niveaux :

- à l'échelle communautaire avec les techniciens de l'agence d'exécution, appuyé par les relais et qui interviennent dans l'animation et la sensibilisation, la collecte des données, le reporting, le suivi technique ;
- au niveau régional et zonal avec les staffs techniques de l'agence d'exécution. Leurs contributions est très attendues surtout dans la conception des outils de gestion des activités du projet ;
- au niveau national avec la participation des centres de responsabilité, à travers la supervision, les revues à mi-parcours et finale.

Ces missions sont sanctionnées par des aides mémoires pour la capitalisation des acquis et recommandations.

6.3. L'évaluation des activités du projet

Les évaluations se font :

- au niveau interne par les directions de l'agence d'exécution : les évaluations permettront de partager avec les acteurs, les bilans annuels de réalisation et les orientations par rapports aux succès et faiblesses notées. Pour cela, deux ateliers bilan sont prévus dans chacune des directions de zone de l'agence d'exécution.
- au niveau externe et à l'initiative des bailleurs ou de leurs représentants, les évaluations statuent sur le respect des engagements par l'agence d'exécution, et sur les impacts sociaux et environnementaux du projet. La situation de référence du sous secteur des semences élaborée auparavant dans les communautés rurales de diffusion du système ; par le dispositif technique de l'agence d'exécution, fournira des repères aux évaluateurs.

VII. METHODOLOGIE

La situation actuelle des exploitations agricoles familiales, montre de faibles rendements des cultures les plus utilisées dans les ménages (moins de 700 kg/ha sur le mil et 900 kg/ha sur le maïs ; 350 kg/ha sur le niébé et 900 kg sur l'arachide); ceci à cause du faible niveau d'utilisation des semences certifiées, entre autre dans les systèmes de production. C'est pourquoi il est nécessaire d'améliorer durablement les rendements de ces cultures par la promotion de système communautaire de diffusion des semences certifiées autoproduites.

1. La zone d'intervention :

La zone d'intervention regroupe neuf régions administratives que polarisent quatre Directions de Zone de l'agence d'exécution. Il s'agit du vieux bassin arachidier avec au total 24 Communautés Rurales d'intervention dont (6) érigées en zones de concentration ; de la basse et moyenne Casamance (18 CR dont 4 centre), le Sénégal oriental et haute Casamance (20 CR dont 4 centre) et la vallée du fleuve Sénégal (8 CR dont 2 centre) : où se fera la multiplication des semences, et les communautés rurales polarisées pour la diffusion des semences autoproduites.

Un dispositif de gestion de la qualité des semences sera aménagées et qui forme avec les chaines de conditionnement existantes, un plateau technique capable de soutenir les besoins de la zone, et par delà le niveau national en terme de prestation de service sur la gestion de la qualité des semences notamment le mil et le maïs.

Les préoccupations des producteurs de la zone d'intervention s'expriment comme suit :

- acquisition de semences de qualité;
- faiblesse des rendements agricoles;
- accès difficile aux semences certifiées;
- éloignement des centres de conditionnement actuels;
- coût de production élevé de la semence certifiée, peu accessible aux petits producteurs qui sont largement majoritaires.

Les solutions proposées dans ce projet sont :

- l'introduction et l'adoption des semences certifiées de variétés performantes dans les systèmes de production ;
- l'application d'itinéraires techniques et de bonnes pratiques de gestion des cultures et de la fertilité des sols dans les exploitations agricoles familiales.
- la promotion d'un système localisé de production et de distribution des semences entre les structures communautaires base, les ménages ruraux agricoles et les autres acteurs du sous secteur.
- la professionnalisation des organisations de producteurs et leur structuration pour une meilleure prise en charge du secteur ;
- le renforcement du plateau technique dans la gestion de la qualité des semences selon les normes.

L'atteinte des résultats du présent projet fait suite à la matérialisation d'un mode opératoire, dans une approche de responsabilisation des bénéficiaires directes.

2. Démarche et stratégie à développer

La démarche de mise en œuvre du projet sera participative, avec les organisations de producteurs comme acteurs principaux. L'appropriation du système par celles-ci est un préalable à la durabilité des acquis du projet. Elle procède d'une approche appuyée par l'agence d'exécution qui facilite le déroulement des activités par la conception des outils techniques liées aux différentes technologies à transférer ; la formation des acteurs bénéficiaires ; la mise en relation et le montage des dossiers d'intermédiation ; la mobilisation des prestataires et la validation de leurs services; le partage et la diffusion des technologies.

Toutefois, il faut noter que les dispositions législatives et réglementaires sur les semences, constituent l'ossature de base pour la réalisation des actions de multiplication et gestion de la qualité des semences certifiées (demande d'admission au contrôle, déclaration de culture, contrôle aux champs et aux opérations post récolte, homologation et certification).

De même, le déroulement consistera à démarrer la première année avec les subventions du projet (en intrants de production et fond de collecte primaire des semences notamment). La stratégie de pérennisation prend en compte trois aspects :

- optimiser les efforts du projet autour des céréales et du niébé, pour impacter dans le court terme sur la sécurité alimentaire des ménages. C'est pourquoi, les objectifs de production de l'année 1 sont bâtis sur les indicateurs fixés par le FNRAA/WAAPP en 2013. L'option de mise en relation des utilisateurs des semences certifiées avec les industries de transformation, facilite la valorisation des excédents de production, et la génération de revenus : ce qui motive d'avantage les utilisateurs à renouveler leurs réserves de semences afin de mieux répondre aux cahiers de charge qualité de leurs clients industriels.
- agir sur la filière arachide dont la relance est très sollicité des producteurs. L'action consistera à diffuser une technologie de sécurisation des stocks de semences d'arachide en milieu paysan ; afin de faciliter la constitution de réserves personnelles

de semences d'arachide par les exploitations agricoles familiales. C'est pourquoi dans ces schémas de démarrage du projet, les objectifs de production d'arachide sont évalués en terme de constitution d'une réserve de semences pouvant supporter la mise en place de parcelles d'application sur les bonnes pratiques de production et conservation des semences d'arachide et de niébé; la technique de « pelliculage des semences prêt à l'emploi », et la constitution et la conservation des réserves personnelles des semences d'arachide dans les exploitations agricoles familiales ; la conservation de la biodiversité et les mesures de protection de l'environnement. Pour une relance durable de la filière arachides, il faut au préalable que les producteurs aient la maîtrise de leurs besoins en semences d'arachide. L'impact sur les indicateurs d'objectif du FNRAA/WAAPP 2013 est de 3,73%.

Cela suppose qu'il y ait la rupture avec le schéma habituel qui consistait à mobiliser les opérateurs privés stockeurs dans la fourniture de semences d'arachide aux producteurs. Sur ce point, des champs d'application sont implantés dans les communautés rurales centre pour abriter des séances d'information des producteurs sur les thèmes cités plus haut.

A ces éléments de stratégie, s'ajoutent les innovations et technologies à développer.

3. Nature des innovations et technologies à diffuser

L'innovation consiste à promouvoir un système d'auto gestion de la production et la diffusion de semences de qualité par les organisations communautaires de base, en partenariat avec les services compétents et les opérateurs semenciers. Le but est de satisfaire les besoins en semences de qualité et en quantité suffisante, accessible aux petits producteurs et à moindre coût, et de rompre avec la spéculation sur les prix et sur la qualité de la semence dans l'ancien système. La finalité est de rendre autonome les producteurs en matière de prise en charge de leurs besoins en semences, et de permettre à l'Etat de rentabiliser le dépenses sur la subvention des semences dans d'autres secteurs porteurs de croissance.

Les innovations et technologies à valoriser dans le cadre de ce projet sont de différents ordres et concourent toutes à permettre aux bénéficiaires de générer des revenus.

3.1 La diffusion et l'adoption des variétés adaptées et à bon potentiel de rendement dans les systèmes de production

Il faut noter que la diffusion des variétés sélectionnées et adaptées de mil, de niébé et de maïs dans les exploitations agricoles familiales, permet de rehausser les niveaux de production, et d'impacter positivement sur la sécurité alimentaire des ménages touchés. Ces variétés à cycle court sont bien adaptées au rétrécissement du cycle des hivernages dans la zone. La diffusion dans les ménages agricoles de variétés performantes de semences d'arachide et de céréales sèches développées par la recherche sera accompagnée par l'application d'itinéraires techniques associant les dispositions réglementaires sur la législation semencière et des bonnes pratiques agricoles, pour une meilleure valorisation des semences certifiées.

Les motivations du choix des spéculations se retrouvent dans les résultats des activités de recherche développement initiées au cours du PSAOP. Ce sont principalement :

- l'impact direct des spéculations sur la sécurité alimentaire des ménages ruraux par la consommation journalière du mil, du maïs et du niébé qui sont les céréales les plus sollicités dans la zone ;
- le rétrécissement de la période de soudure avec la culture du niébé mélahk et yacine à cycle court (60 jours) ; ce qui permet aux ménages utilisateurs de ces variétés, de pouvoir récolter en humide dès la mi-août pour les semis en début d'hivernage.
- l'adaptation des nouvelles variétés d'arachide (fleur 11 et 55-437) au rétrécissement du cycle des hivernages. L'arachide étant la principale culture de rente qui permet aux ménages ruraux agricoles d'améliorer leurs seuils de survie et de reproduction sociale (par le financement des besoins de marché et autres charges sociales comme les rentrées scolaires, événements sociaux et culturels,... etc).

Les variétés à diffuser sont les suivantes :

Spéculations	Variétés	Cycle	Pluviométrie		Zone ciblées
			Besoins	Moyenne en zone ciblée	
Maïs	Early thaï	90 jours	700 mm	700 mm	BAS
	Swan	90 jours	700 mm	1000 mm	BMC, VFS et SOHC
	Obatampa	90 jours	700 mm	1000 mm	
Mil	Sunna 3	85 jours	700 mm	700 mm	BAS
	Thialack 2	85 jours	700 mm	700 mm	BAS
Sorgho	CE-180-33	90 jours	700 mm	Irrigué	VFS
	Nganda	90 jours	700 mm	1000 mm	BMC
Niébé	YACINE	60 jours	600 mm	700 mm	BAS
	MELAKH	60 jours	600 mm	700 mm	BAS
Arachide	Fleur 11	90 jours	700 mm	700 mm	BAS et VFS (en irrigué)
	55-437	90 jours	700 mm	700 mm	BAS

3.2 Rétrécissement du schéma conventionnel de production et renouvellement des semences certifiées

Ceci nous ramène à deux cycles de multiplication, avec les organisations de producteurs. Il intègre le schéma conventionnel et y met un raccourci dans les étapes de production des semences certifiées de niveau R2 à partir de semences de R1. C'est pourquoi dans ce projet en conformité avec la législation semencière en vigueur, il sera procédé à la production de semences certifiées de niveau R2 utilisables par les exploitations familiales. Ce sont des semences de base et de niveau R1 qui seront multipliées dans les schémas de pérennisation afin de les fournir aux exploitations agricoles familiales demandeurs. Toutefois, en cette année de démarrage, des semences de pré base et base seront acquises; pour soutenir la production des stocks de multiplication au niveau local. Le

renouvellement des superficies avec des pré bases se fera par les producteurs dans leurs schémas de pérennisation, en rapport avec l'ISRA.

L'application par les producteurs des principes et dispositions de la législation sur les semences, et les bonnes pratiques de gestion de la fertilité des sols et des cultures ; constituent des stratégies pour optimiser et réglementer la production des semences en milieu paysan. Ceci a procédé par :

- la formulation des demandes d'admission au contrôle et des déclarations de culture sur la base desquelles les producteurs ont l'agrément sur la production et la commercialisation des semences.
- L'application d'itinéraires techniques adaptés avec la fertilisation minérale des parcelles de semences selon les formules suivantes :

Tableau de présentation du paquet technique

Spécifications	Quantité de semences en kg	Quantité engrais		Niveaux de Rendement							
		NPK en kg/ha	NPK en kg/ha	BAS		BMC		SOHC		VFS	
				moyen en zone de production kg/ha	Minimum attendu en kg/ha	moyen en zone de production kg/ha	Minimum attendu en kg/ha	moyen en zone de production kg/ha	Minimum attendu en kg/ha	moyen en zone de production kg/ha	Minimum attendu en kg/ha
Mil	4	150	100	700	1000	1000	1500	-	-	-	-
Sorgho	8	150	100	700	1500	1100	1500	-	-	-	2000
Maïs	16	150	150	900	1500	1500	2000		2000	-	3000
Arachide en coque	140	150	-	800	1000	-	-	-	-	-	3500
Niébé	12	150	-	300	600	-	-	-	-	-	-

Le coût de production de la semence situé entre 150 et 175 frs/kg pour les céréales, 200 frs/kg pour l'arachide ; ce qui permet de bien positionner le produit dans la chaîne de valeur.

- L'utilisation de la fumure organique est recommandée en fond pour faciliter la reproduction de la fertilité des sols.

Tableau d'évaluation des besoins en semences :

Spéculation	Variétés	Niveaux à produire	Superficies prévues en ha	Besoins en Semence en kg
Maïs	Early Thaï, Swan, Obatamba	base	23,00	368,00
		R1	325,00	5 200,00
Mil	SUNNA 3; Thialack 2	base	6,00	24,00
		R1	71,76	287,04
Niébé	YACINE; MELAKH	base	6,00	72,00
		R1	18,00	216,00
Arachide en coque	Fleur 11	base	7,00	980,00
		R1	65,00	9 100,00
Sorgho	Nguent, faourou, nganda	Pré base	2,00	16,00
		base	117,50	940,00
Total			641,26	16 263,04

Tableau d'évaluation des besoins en engrais :

Engrais	Superficie en ha	Poids total en kg	Nbre de sacs
15 10 10	197,26	29 589,00	591,78
15 15 15	348,00	52 200,00	1 044,00
6 20 10	96,00	14 400,00	288,00
Urée Mais	348,00	52 200,00	1 044,00
Urée mil/sorgho	197,26	19 726,00	394,52
Total		168 115,00	3 362,30

SCHEMA DE PRODUCTION DES SEMENCES :

Spéculations	Niveau des semences à produire	Basse et Moyenne Casamance			Bassin Arachidier Sud			Sénégal Orientale et Haute Casamance			Vallée du Fleuve Sénégal			Totaux		Totaux des besoins en semences 2013 WAPP	Contribution de l'ANCAR
		Nbr CR Touché	SE (ha)	PE (T)	Nbr CR Touché	SE (ha)	PE (T)	Nbr CR Touché	SE (ha)	PE (T)	Nbr CR Touché	SE (ha)	PE (T)	SE (ha)	PE (T)		
Mais	B	11	0	0	4	4	5,2	18	18	36	1	1	2	23	43,2	35	123,43
	R1		110	220		30	27		180	360		5	15	325	622	3240	19,20
Mil	B	5	0	0	6	6	6,2	0	0	0	0	0	0	6	6,2	10	62,00
	R1		50	75		21,76	22,78		0	0		0	0	71,76	97,78	2000	4,89
Sorgho	B	9	0	0	0	0	0	0	0	0	5	2	4	2	4	10	40,00
	R1		90	135		0	0		0	0		27,5	55	117,5	190	1440	13,19
Arachide	B	0	0	0	6	6	6,6	0	0	0	2	1	3	7	9,6	360	2,67
	N1		0	0		60	66		0	0		5	17,5	65	83,5	7840	1,07
Niébé	B		0	0	6	6	3	0	0	0	0	0	0	6	3	67,5	4,44
	R1		0	0		18	9		0	0		0	0	18	9	1382,5	0,65
Totaux		22	250	430	24	151,8	145,8	18	198	396	8	41,5	96,5	641,3	1068,3	15002,5	7,12

NB : SE (ha)=Sup à emblavée (ha) NB : PE (T)=Production estimée en Tonnes)

3.3 Le « Pelliculage des semences prêt à l'emploi »

Cette technique est introduite pour promouvoir chez les petits producteurs, la constitution de réserves personnelles et leurs faciliter la conservation des semences d'arachide dans les ménages ; à travers la sensibilisation et le développement de champs d'application dans des sites pilotes. Cependant, le pelliculage des semences reste applicable sur le niébé. Dans le cadre de ce projet, cette technique sera développée uniquement dans le bassin arachidier sud.

L'une des premières contraintes à la sécurisation du capital semencier d'arachide, est la dépendance des producteurs aux opérateurs privés stockeurs, mais aussi aux difficultés pour ceux-là, de conserver les graines pendant la contre saison.

En effet les « stocks de semences » sont souvent très mal conservés (graines buchées, ou moisies) ou simplement détournés vers la consommation alimentaire en période de soudure pré-hivernale. Une justification majeure de cette technique est l'absence de stratégie de sécurisation par la majorité des exploitations agricoles familiales, du capital semencier d'arachide en voie de reconstitution.

La technique consiste à faire en sorte que les semences graines soient exclusivement destinées aux semis ; et par conséquent ne peuvent être détournées vers la consommation ; et assure donc une sécurisation des stocks de semences.

Les avantages sont les suivants :

- les destinations des réserves de semences ne sont plus détournées ;
- les risques de bûchages des graines de niébé et d'arachide stockés en conservation sont éliminés ;
- les producteurs ne prennent plus le risque d'être intoxiqué en procédant à l'enrobage de leurs semences d'arachide au moment des semis ;
- la faculté germinative des graines est préservée ;
- la facilité dans l'utilisation de semences prêtes à l'emploi ; avec un mode de conditionnement adapté à la contenance des semoirs utilisés par les producteurs.

Le mode opératoire procède par :

- constituer des réserves de semences d'arachide dès l'année 1 en vue de supporter les besoins en semences d'arachide dans les parcelles de démonstration ;
- faire le nettoyage et calibrage des semences ;
- faire le pelliculage (enrobage des graines) avec un insecticide fongicide autorisé ;
- conditionner les semences en mini dose de 5 kg et dans des sachets en plastique : le poids du paquet de semences est taillé à la mesure de la contenance d'un semoir ;
- mettre en place des champs d'application sur la valorisation des semences certifiées, la constitution et la conservation de réserves personnelles de semences certifiées, la gestion de la biodiversité et la protection de l'environnement. Ces champs d'application sont au nombre de 18 dans 6 CR centre ; et polarisent des champs de démultiplication dans 63 CR de la zone. Ils seront renforcés en intrants et équipement de travail du sol (charrues à soc réversible, ripper).

- organiser la sensibilisation dans 6 champs d'application de 6 CR centre à raison de trois séances par campagne pendant trois (3) campagnes.
- **Schéma de diffusion de l'expérience sur les réserves personnelles de semences d'arachide:**

	Année 1	Année 2	Année 3
Superficie en ha	667	1062	6827
Nombre de CR	32	63	63
Nombre de producteurs touchés	667	1062	6827

Intérêt et opportunité commerciale de l'innovation

La technique de pelliculage et conditionnement des Semences d'arachide «prête à l'emploi», à l'avantage de s'inscrire dans un créneau porteur, au moment où la demande en semences de qualité dépasse de loin l'offre sur le marché local. 90% des semences distribuées ces dernières années par les OPS, sont des «écrémées tout-venant» et ne couvrent que 40% des besoins exprimés.

Avec cette technique, les producteurs disposent de semences de qualité, standardisées et normées ; et ne sont plus exposés à la manipulation des pesticides d'enrobage des semences d'arachide.

Actions à menées durant la campagne 2013-2014 avec cette technique:

- Choix d'un groupe de producteurs avec un paysan leader et quatorze producteurs satellites dans des villages pilotes des communautés rurales centre ;
- Mise en place de parcelles de démonstration sur l'utilisation des semences pelliculées et prêtes à l'emploi ;
- Formation in situ par démonstration sur la technique de pelliculage des graines acquises ;
- Sensibilisation des producteurs sur la constitution des réserves personnelles de semences d'arachide.

La matérialisation de ce programme de formation et sensibilisation des producteurs, contribuera à hauteur de 3,6 % aux prévisions nationales de production de semences d'arachide fixées par le WAAPP/FNRAA en 2013; à titre de support didactique.

3.4 L'élargissement du plateau technique de nettoyage et ensachage des semences certifiées en milieu paysan

Le développement du plateau technique sur la gestion de la qualité des semences certifiées, est une innovation dans l'organisation et le développement du sous secteur.

Il s'agit de valoriser de petites unités combinant le battage et le pré nettoyage des semences de céréales pour accompagner les structures communautaires de base dans la conduite des opérations post récolte. Ceci permet de fournir aux multiplicateurs de semences des prestations de service dans la gestion de la qualité des semences certifiées.

Avec le projet pilote, quatre mini unités sont implantées dans le Bassin Arachidier Sud. Elles seront complétées par la mise en place d'une chaîne mobile de triage et conditionnement des semences à la ferme.

Le kit équipement d'une mini unité est composé de :

- une batteuse et trieuse combinée et équipée de tamis nettoyeurs à mailles de calibres adaptés au mil, sorgho, maïs, riz.
- un mélangeur grains et produits phytosanitaire pour l'enrobage des grains de céréales et légumineuses ;
- une couseuse électrique ;
- du petit matériel de laboratoire et de pesage des échantillons ;
- une bascule adaptée en milieu paysan ;
- des équipements de protection ; entre autre.

Ces mini unités seront renforcées par la mise en place d'une chaîne mobile de triage et conditionnement des semences à la ferme, selon les normes de qualité. Cette chaîne de triage couvrira en priorité les zones de Fatick, Kaffrine, Niore et Koungheul. Le coût des prestations sur le triage et l'ensachage des semences qui varie entre 90 et 100 frs/kg, supporte bien les charges de fonctionnement : (carburant et lubrifiants, sacs et vignettes de conditionnement, frais de manutention, motivation d'un gérant en qualité d'actionnaire dans la micro entreprise rurale, et pour des interventions en temps partiel. La part des écarts après conditionnement est à 5%. Le but est de rendre disponible la semence de qualité en milieu paysan et à moindre coût.

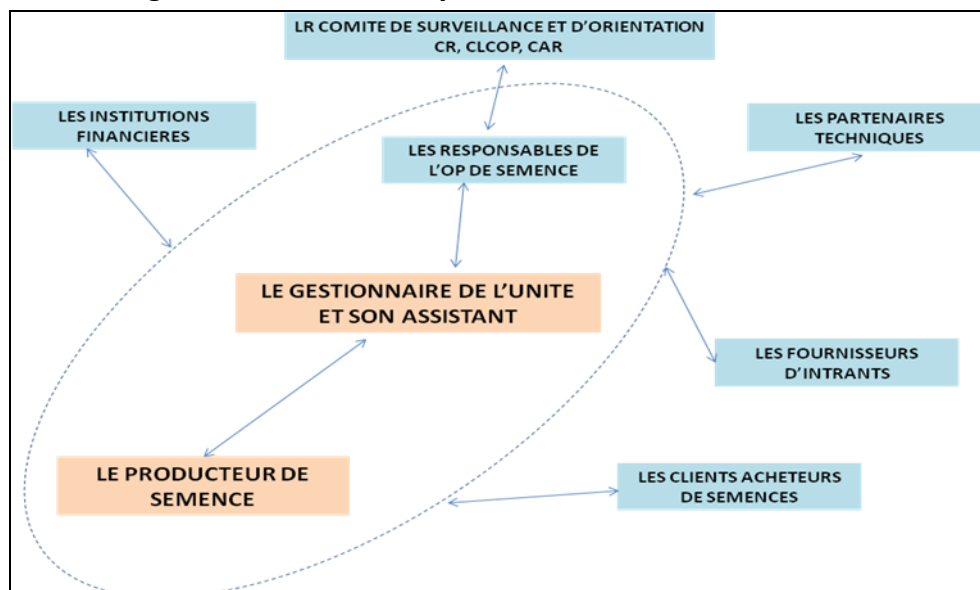
Le diagnostic de conformité des équipements aux normes de qualité, ainsi que l'accompagnement dans les opérations de nettoyage et conditionnement des semences, sont réalisées par les services de contrôle de la DISEM, et aboutissent à l'agrément des mini unités.

Une complémentarité avec les chaînes de triage existantes permet d'élargir le plateau technique au niveau de la zone, et de couvrir les besoins en matière de gestion de la qualité des semences.

3.5 Diffusion d'un modèle organisationnel de gestion communautaire du système semencier

Le schéma ci-dessous définit la centralité des organisations communautaires de base dans la conduite du système. Elles sont professionnalisées et renforcées par les structures d'accompagnement comme la DISEM, et avec la contribution du dispositif de l'agence d'exécution. Elles contractualisent avec les multiplicateurs de semences sur la production, et les opérateurs sur les plans d'affaire. Elles sont responsables de la gestion des unités sur la base d'un agrément dans le conditionnement des semences.

- **Diagramme de Venn du système communautaire semencier**



Le modèle organisationnel pour une auto gestion du système par les organisations communautaires de base fait suite à la concertation et l'adoption d'un cahier des missions par les différents intervenants à savoir :

le CLCOP de la CR siège de l'unité dont le rôle est de:

- promouvoir la concertation pour l'identification et le choix d'une OP porteuse responsable de la conduite du système au niveau local;
- développer la concertation et valider un cahier de mission sur la conduite du système communautaire semencier, et les procédures de gestion des unités de semences;
- organiser la planification annuelle des activités et les évaluations de campagne ;
- Veiller au bon fonctionnement de l'unité de conditionnement chargée de fournir des prestations aux producteurs.

Dans le déroulement du système, les responsabilités de l'OP de semences sont:

- Exécuter le schéma de production et diffusion des semences en rapport avec les services compétents. Pour cela, l'OP devra :
 - Evaluer les besoins en semences de renouvellement et faciliter l'approvisionnement en intrants (semences pré base et engrais) en rapport avec la recherche et les fournisseurs;
 - faire la mise en relation pour l'agrément des producteurs dans la production et la commercialisation des semences ;
 - Signer des contrats de culture avec les multiplicateurs de semences et les opérateurs engagés;
 - Veiller à l'application des règlements techniques particulier de la multiplication de semences;

- Organiser la collecte des remboursements en nature des intrants dus;
- Développer une stratégie de marketing et de commercialisation des semences ;
- Assurer la gestion transparente d'une micro entreprise rurale de nettoyage et ensachage des semences. Pour cela, elle devra :
 - Formuler une demande d'agrément auprès du service semencier pour un accompagnement dans le conditionnement et la commercialisation des semences certifiées;
 - Mettre en place le fond de pérennisation par la consolidation des remboursements en nature et des prestations de service de l'unité ;
 - Contractualiser avec un gérant et un peseur pour une gestion transparente des infrastructures et équipements, mais aussi du fonctionnement de l'unité;
 - Gérer les ressources financières (fonctionnement, amortissement, bénéfices, etc) de l'unité dans un compte bancaire ouvert à cet effet;
 - Accepter les missions de contrôle organisées par le CLCOP et les partenaires techniques.
- Organiser le financement de la production et la diffusion des semences:
 - Assurer l'autofinancement des intrants de renouvellement (semences et engrais) à partir du fond de pérennisation consolidé ;
 - Faire la mise en relation avec les institutions financières de la place pour le financement complémentaire de la production, de la collecte des semences ;
 - Veiller à la pérennisation du système par la mise en place d'un fond d'amortissement des infrastructures et équipements de gestion de la qualité des semences ; mais aussi par la mise en place et le renouvellement d'une réserve de semences issue des remboursements en nature des intrants de production ;
 - Négocier avec les opérateurs et autres organisations utilisateurs de semences pour la commercialisation et la diffusion.
- Développer la concertation et la transparence dans la gestion du système par :
 - La tenue de rencontres annuelles de programmation des activités de campagne ;
 - La tenue de rencontres annuelles d'évaluation des résultats de la campagne ;
 - Le partage de toute la documentation relative à la gestion administrative et financière du système.
 - Participer à l'information et la sensibilisation des producteurs;

3.6 Promotion et Diffusion du « e-semences »

L'ANCAR mettra à profit son expérience et expertise développées dans le cadre du projet pilote de « Plateforme de distribution des subventions agricoles par SMS » que l'Etat du Sénégal est en train de mettre en œuvre avec l'appui de la Banque mondiale à travers le WAAPP-2A. Ce projet permettra d'appliquer la traçabilité par l'élargissement de l'utilisation de cette plateforme aux semences certifiées de mil, sorgho, maïs, niébé et arachide. Ce système d'information servira d'outil pour faciliter considérablement le monitoring de la distribution des semences certifiées. En effet, les SMS sont devenus un support adapté au fait du fort taux de pénétration de la technologie mobile dans le milieu rural grâce au maillage complémentaire du territoire par les opérateurs de téléphonie (ORANGE, EXPRESSO et TIGO). Couplée à la géo-localisation des parcelles, le « e-semences » permet un suivi de la semence certifiée jusqu'à sa mise en terre (semis) avec une fiche signalétique de la zone concernée.

Avec cette innovation, l'ANCAR entre de plein pied dans le « e-conseil » ou e-C@R.

4. Dispositif et méthodes de collecte et d'analyse des données

- Le dispositif de suivi au niveau local est composé du technicien de l'agence d'exécution et d'un relais. Ils assurent la mise en œuvre et le suivi rapproché des activités, la collecte et la remontée des données, l'animation des rencontres de sensibilisation et la restitution des formations des producteurs. Ce dispositif est complété par les agents du staff de l'agence d'exécution basés au niveau zone.
- Les outils de collecte donnée sont des fiches d'enquêtes, fiches de suivi, rapport mensuel des relais, les instruments de levée et cartographie (GPS)
- Fréquence de remontée : elle est mensuelle (pour le relais et le technicien de l'agence d'exécution) ; trimestriel pour le niveau zonal.
- Les livrables sont : les procès verbaux de rencontres d'information ; rapports d'avancement trimestriel, semestriel et finale ; documents de situation de référence ; base de donnée sur les parcelles de semences ; rapport et modules de formation.

VIII. DURABILITE

L'implication des partenaires et des projets/programmes qui s'intéressent à la production de semences militent en faveur de la pérennité de l'activité. Ainsi l'ISRA se chargera de mettre en place des semences de pré bases à chaque fois qu'il sera sollicité, ce qui pourra assurer la continuité du processus ;

La prise en charge, par les producteurs, de la reconstitution de leur propre capital semencier des spéculations les plus utilisées dans leurs systèmes de production est facteur clé de durabilité en fin de projet. Ceci constitue un pas important vers leur autonomie en matière d'accessibilité et d'approvisionnement en semence des spéculations et variétés de leur choix. Ainsi, dans chaque zone de concentration, les producteurs disposent d'une réserve de semences certifiées, issue du remboursement des crédits intrant. Cette réserve est régulièrement renouvelée, et constitue un patrimoine destiné à la pérennisation du système (voir tableau ci-dessous).

Schéma de consolidation des fonds de roulement

ZONES	Spéculations	Niveau des semences à produire	Superficies	Valeur intrant	Prix de collecte	Remboursement en nature en kg	Prix de vente mini en CFA	Montant à consolider en CFA
BMC	Mais	B	0	0	225	0	400	0
		R1	110	12111000	225	53827	400	17224533
	Mil	B	0	0	200	0	350	0
		R1	50	4100000	200	20500	350	5740000
	Sorgho	B	0	0	200	0	350	0
		R1	90	7992000	200	39960	350	11188800
Sous total BMC			250	24203000		114287		34153333
BAS	Mais	B	4	466000	225	2071	400	662756
		R1	30	3303000	225	14680	400	4697600
	Mil	B	6	492000	200	2460	350	688800
		R1	22	1784320	200	8922	350	2498048
	Arachide	B	6	1512000	250	6048	900	4354560
		N1	60	10920000	250	43680	700	24460800
	Niébé	B	6	360000	300	1200	1000	960000
		R1	18	972000	250	3888	800	2488320
Sous total BAS			152	19809320		82949		40810884
SOHC	Mais	B	18	2097000	225	9320	400	2982400
		R1	180	19818000	225	88080	400	28185600
Sous total SOHC			198	21915000		97400		31168000
VFS	Mais	B	1	116500	225	518	400	165689
		R1	5	550500	225	2447	400	782933
	Sorgho	B	2	184000	200	920	350	257600
		R1	28	2442000	200	12210	350	3418800
	Arachide	B	1	252000	250	1008	900	725760
		N1	5	910000	250	3640	700	2038400
Sous total VFS			42	4455000		20742		7389182
TOTAL			641	70382320		315378		113521399

La facturation des prestations de services sur le conditionnement des semences permet de renforcer le fond de pérennisation pour le financement des intrants de renouvellement du système. Ces fonds seront consolidés et gérés par les OP de semences conformément au cahier de mission défini.

Aussi, l'adoption des variétés performantes dans les exploitations agricoles familiales contribuent à augmenter la production et par conséquent les rendements. Ceci est favorable à l'atteinte de la sécurité alimentaire des ménages ruraux agricoles, et à la valorisation des excédents de production dans le cadre du développement des chaînes de valeur de ces spéculations. Une prise de conscience par les ménages producteurs de l'efficacité et la rentabilité de la chaîne, facilite l'adhésion du producteur qui renouvelle sa production avec des semences certifiées.

L'agrément des unités pour le conditionnement des semences et la responsabilisation des organisations formelles dans la conduite du système en est un autre facteur de pérennisation. Des efforts considérables seront faits pour :

- ✓ La professionnalisation et l'appui aux OP porteuses dans la multiplication et la redistribution des semences dans les ménages membres ;
- ✓ La fourniture aux OP porteuses de prestations sur le conditionnement des semences par les unités existantes ;
- ✓ La cession par les OP des semences à des conditions consensuelles après paiement par nature des prestations et le versement des ristournes aux multiplicateurs.

Ceci est renforcé par la mise en place d'un comité de surveillance et d'orientation au niveau des CR centre, et qui est composé de :

- des membres de l'OP porteuse ;
- des membres du CLCOP de la CR siège de l'unité ;
- le représentant du conseil rural siège de l'unité ;
- le représentant des opérateurs semenciers de la zone ;
- Le représentant des structures partenaires techniques ;

Le suivi de l'application du cahier de mission est assuré par le ledit comité qui avec l'appui des services techniques, renseigne régulièrement les outils de suivi et évaluation des performances enregistrées par l'OP de semence. A la fin de chaque année et en cas de besoins, des évaluations périodiques permettent au CLCOP, et aux services techniques, de statuer sur les performances et conduites de l'OP dans la mise en œuvre des activités.

IX. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Selon la grille de screening environnementale et social (voir annexe), le projet ne comporte pas d'impacts négatifs significatifs, et par conséquent ne nécessite pas le recours à des mesures de sauvegarde environnementale et sociale. Au contraire, l'application de bonnes pratiques de production et de fertilisation des sols, contribuent à réhabiliter l'équilibre des écosystèmes agraires. Cependant un accent particulier sera mis sur l'information et la sensibilisation sur les dangers des produits phytosanitaires (sous forme d'animations pédagogiques sur l'usage sécurisé des pesticides) et l'engrais. Des séances de démonstration sur le traitement et l'élimination des déchets solides seront tenues dans les zones de concentration du projet.

Sur le plan social, le projet contribue à l'atteinte des objectifs centraux de développement économique et sociale par l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages producteurs (augmentation des rendements et de la production), et la génération de revenus agricoles (par la valorisation des excédents de la production). Toujours au plan social, le projet contribue à réduire le chômage des jeunes en milieu rural, notamment par la création d'emploi au niveau des unités de nettoyage des semences.

De même, le projet contribuant à régler la question de la disponibilité en semences de qualité au niveau local, permettra à l'Etat de faire des économies sur les subventions

accordées aux semences: ce qui peut constituer des économies d'investissements pouvant financer d'autres secteurs porteurs de croissance par les pouvoirs publics.

Concernant l'équilibre des écosystèmes : l'application des bonnes pratiques de gestion de cultures, notamment l'apport de fumure naturelle qui sera conseillé aux producteurs ; va contribuer au développement des microorganismes dont leur action est indispensable à la fertilité des sols ;

Les techniques culturales qui seront appliquées vont permettre une bonne aération du sol.

PARTIE IDENTIFIEE

IDENTIFICATION DE L'INSTITUTION DU PROPOSANT PRINCIPAL

Aspects organisationnels

L'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) a été créée par arrêté interministériel du 17 Mars 1997 sur décision du Gouvernement du Sénégal lui attribuant les prérogatives institutionnelles et la mission officielle de s'occuper du conseil agricole et rural sur l'ensemble du pays. Ces activités ont démarrés effectivement en 2001 avec l'installation de Direction dans chaque région administrative.

Elle a un statut de société privée dont l'évolution du capital lui fait passer d'une société à participation publique majoritaire à une société à participation publique minoritaire (avec 42 % des actions financés par l'Etat).

Ces organes de gouvernance sont :

- Une Direction Générale avec un conseil d'administration, une Direction Technique, Une Direction des Ressources Humaines, une Direction Administrative et Financière ; et un personnel de soutien (chauffeur, standardiste, vagemestre, etc.....) ;
- Des Directions Régionales restructurées depuis 2011 en sept (7) Direction de zone agro écologiques ; avec chacune, un Directeur de zone, un chef de services techniques, un chef de cellules administratives et financière, un responsable suivi évaluation, un assistant administratif, des conseillers agricoles et ruraux basés dans les communautés rurales et des techniciens spécialisées pour les appuyer.

Ces ressources humaines et logistiques lui ont permis de faire un maillage sur le territoire nationale avec à ce jour 200 CR couverte sur un total de 370.

Mandats et missions du partenaire à l'exécution

C'est l'agence d'exécution de la composante « Conseil agricole et rural » du PSAOP dont l'objectif est de promouvoir et de piloter un service décentralisé à la demande, permettant aux petits producteurs en vu d'améliorer durablement la productivité, les productions, la sécurité alimentaire et les revenus.

L'ANCAR est organisée autour d'une Direction Générale légère charger d'impulser, de coordonner et de contrôler ; et les Directions Zonales jouissant d'une autonomie de gestion administrative et financière nécessaire à la mise en œuvre de leurs activités. Les Directions sont responsables de la programmation et de la mise en œuvre des activités de conseil agricole et rural dans la zone agro écologique. Les conseillers agricoles et ruraux sont affectés au niveau des communautés rurales.

Les missions fondamentales de l'ANCAR sont :

- a. d'animer le Système National de Conseil Agricole et Rural ;
- b. d'améliorer l'offre de services de Conseil Agricole et Rural (CAR) ;
- c. de mettre en place un réseau de prestataires publics et privés de services de CAR ;
- d. de suivre et d'évaluer l'offre de services de CAR.

Expérience et résultats dans le secteur semencier

Dans la zone bassin arachidier sud les premières interventions dans le monde rural sont orientées dans la recherche de solution à la problématique des semences : car celle-ci était formulée en termes de priorité du monde rural. Les premières actions menées sont :

- ✓ la coalition entre les Directions Régionales du bassin arachidier (Kaolack, Fatick et Diourbel) autour des actions de reconstitution du capital semencier, suite à un hivernage catastrophique en 2002 et qui a donné naissance à un programme d'urgence ;
- ✓ le partenariat avec le POGV I autour du programme complémentaire d'appui aux producteurs d'arachide (PROCAPA) dans des zones de concentration de la région de Kaolack.
- ✓ Les programmes de recherche développement initiés avec l'ISRA pour des essais en milieu paysan sur des variétés performantes et à cycle court développées par la recherche ;
- ✓ Le programme arachide de qualité (ARQ), initié en 2004 dans le cadre du PSAOP, et en partenariat avec la composante organisation des producteurs. Ce programme fut reformulé avec les financements de l'Union Européenne à travers le projet Com-Arachide ;
- ✓ Les programmes communautaires de production de semences durant le PSAOP II qui sont conduit dans les communautés rurales pilotes pour matérialiser l'opérationnalité des systèmes communautaires tout en facilitant l'accès aux semences de céréales sèches ;
- ✓ La réalisation d'un projet pilote sur les systèmes communautaires semenciers, dans e cadre du WAAPP I au niveau du bassin arachidier sud, et pour les semences de céréales sèche.

Dans la zone Sénégal oriental et haute Casamance, la direction SOHC ANCAR a développé un partenariat avec le Projet de Croissance Economique (PCE) / USAID, la SODEFITEX et une organisation paysanne la FMU (Union des Fédérations des Maïsiculteurs) dans le sens de promouvoir le maillon de production de semences.

La direction zonale Basse et Moyenne Casamance de l'ANCAR, dans le cadre du PSAOP 1, et le PCE ; a débuté des activités d'appui à la production de semence depuis plus de 10 ans. Plus de la moitié des CAR de la direction ont reçu une formation sur la législation semencière. A cet effet, l'ANCAR a capitalisé un certain nombre d'acquis tels que :

- ✓ Les méthodes et outils d'évaluation des besoins en semences dans la zone d'intervention / enquêtes de caractérisation des ménages: (nombre de carrés, nombre de carrés de producteurs, besoins en semences, quantité de réserves personnelles, apport autres programmes, déficit ou gap à combler).
- ✓ Les stratégies d'identification et de choix des OP de semences ;
- ✓ La formation des producteurs sur la législation, la production et la conservation des semences : ateliers communautaires

- ✓ La formation des producteurs sur la gestion de la qualité des produits agricoles ;
- ✓ Les visites d'échanges entre producteurs sur les expériences réussies de production de semences
- ✓ L'implantation des parcelles de production semencière
- ✓ La réalisation des opérations post récolte des semences certifiées (nettoyage, conditionnement, étiquetage, etc)

Stratégie de mise en œuvre avec le partenaire à l'exécution

La matérialisation des engagements du partenaire de mise en œuvre de ce projet est subordonnée à une bonne organisation du travail, et une répartition des tâches entre les différents acteurs du projet.

La coordination générale et la gestion des ressources financières est de la responsabilité de la Direction Générale de l'ANCAR qui allouera à chaque Direction de zone opérationnelle son budget de mise en œuvre.

Avec son personnel technique, administratif et financier, l'ANCAR aura les missions de planification détaillée des différentes activités et tâches du projet. Le personnel sur lequel elle compte s'appuyer est le suivant.

- **Un Point focal National du projet basé à la DG ANCAR** : assure la supervision des activités des DZ et assure le relais avec le FNRAA. Il/Elle appuie la mise en œuvre dans toutes les zones. Il/Elle s'assure également de l'allocation correcte des fonds et de la remontée des pièces justificatives.
- **Les Directeurs de Zone**
Ils assureront la fonction de coordinateur des activités et ordonnateur des dépenses. Leur mission sera de contrôler périodiquement les activités planifiées, de vérifier leur niveau d'exécution et la qualité des services effectués par tous les acteurs du projet; ils assurent le relais avec le point focal national
- **Les Chefs de service Technique**
Ils ont pour mission :
 - de consolider les planifications détaillées des communautés bénéficiaires ;
 - de valider les termes de références des différentes études et activités à mener ;
 - de valider les résultats des études réalisées ;
 - de superviser le travail des CAR et TS ;
 - de valider les rapports techniques ;
- **Les Techniciens Spécialisés**
Les TS ont pour mission principal :
 - de rédiger les termes de référence des études et activités du projet ;
 - d'apporter un conseil et appui technique aux CAR et producteurs ;
 - de superviser les activités techniques des CAR ;
- **Les Conseillers agricoles et Ruraux**
Les CAR ont pour missions :

- d'appuyer le CLCOP, les OP et producteurs de la Communauté rurale dans la planification opérationnelle des tâches ;
- d'appuyer les producteurs et leurs organisations dans la diffusion de l'information sur le projet ;
- de suivre les parcelles de culture ;
- de renseigner le système de suivi évaluation du projet ;

- **Les chargés du suivi évaluation planification et capitalisation :**

Ils ont pour mission:

- d'appuyer le dispositif de l'ANCAR et les OP dans la planification détaillée des tâches ;
- de suivre les indicateurs du projet et de renseigner la base données sur le suivi-évaluation ;
- d'organiser les évaluations du projet ;
- de produire les rapports périodiques sur le projet ;

- **Les Chefs de la cellule financière et comptable :**

Ils ont pour mission:

- de formuler les appels de fonds et de suivre la situation financière du projet ;
- d'effectuer les achats et paiements;
- de produire les états financiers du projet ;
- de les transmettre à temps au Chef du service financier de la DG

INFORMATION SUR LES BENEFICIAIRES

Les Organisations de producteurs et leurs familles :

Ce sont les groupes cibles (**OP de semences**) du projet et qui regroupent en leurs seins les ménages ruraux agricoles **bénéficiaires directs (multiplicateurs et utilisateurs de semences certifiées)**. Ils ont pour rôle de mobiliser leurs membres dans la sensibilisation et l'appropriation des objectifs et résultats du projet. Affiliées à l'échelle communautaire aux CLCOP, elles devront produire et diffuser les semences de qualité pour leurs exploitations agricoles familiales.

Les activités de renforcement de capacités et la gestion de la qualité devront permettre d'asseoir un système communautaire durable de diffusion de variétés performantes pour les systèmes céréaliers durables au niveau local. Ainsi, elles identifieront les OP cibles, les producteurs multiplicateurs et les sites de production et de conditionnement des semences de céréales sèches.

Un modèle organisationnel pour une auto gestion du système autour:

- des CLCOP qui développent la concertation pour le choix des OP porteuses, des sites de collecte et groupage ; valide les cahiers de charges sur la conduite des opérations ; facilite la planification annuelle des activités et les évaluations de campagne ; la capitalisation et la définition des stratégies de diffusion.

- des OP porteuses qui sont des groupements d'intérêt économique dont le rôle consiste à négocier et mettre en œuvre des plans d'affaires avec les multiplicateurs et les utilisateurs des semences ; appliquer le cahier de missions sur la conduite du système au niveau local; mobiliser les prestataires de services autour du producteur; et mettre en place une fond de pérennisation du système.
- Des ménages ruraux agricoles qui gère les exploitations agricoles familiales et s'occupent : de la multiplication de semences (professionnels agréés pour la conduite des règlements techniques particuliers des cultures) ; et de la valorisation des semences certifiées dans leurs systèmes de production.

➤ Les CRCR

Statut du CRCR

Le Cadre Régional de Concertation des Ruraux (CRCR) est une association à but non lucratif régie par la loi 66.70 du 13 juillet 1966, portant deuxième partie du code des Obligations Civiles et Commerciales, au service des Organisations Paysannes Faïtières Régionales (OPFR) d'une même région.

Le CRCR est composé des OPFR membres et non membres du CNCR ayant au moins une couverture départementale ou régionale, exerçant des activités à dominante agricoles et ayant comme membres des Organisations Paysannes à la base (au niveau de plusieurs communautés rurales), fonctionnelles (avec des instances de gouvernance et des activités).

Mission du CRCR

En plus de son premier rôle de renforcement des capacités des OPFR, en vue de leur permettre de remplir les services pour lesquels leurs membres les ont créés, le CRCR est chargé au sein de la région de :

- faciliter la représentation du mouvement paysan auprès des institutions de développement et des collectivités locales en vue de défendre les intérêts généraux et spécifiques des producteurs et de faire prendre en compte les préoccupations des OP ;
- favoriser les échanges d'informations d'intérêt général pour les ruraux et le partage des expériences sur des sujets d'intérêts commun ;
- allouer les financements disponibles et mis à disposition à travers le CRCR pour renforcer les capacités des OPFR et améliorer les résultats de leurs activités ;
- étudier, approuver, suivre et évaluer les projets financés, sur les plans techniques et financiers, ainsi que le contrôle de la gestion comptable de ces projets ;
- approuver le programme régional d'activités de conseil agricole et rural et faciliter sa mise en œuvre ;
- élaborer et mettre à jour le répertoire des personnes ressources régionales capables d'appuyer les OPFR ;

INFORMATIONS SUR LES AUTRES SERVICES D'APPUI TECHNIQUE

D'autres services d'appui technique interviennent dans le projet en vertu de leurs missions officielles. Ce sont :

- L'ISRA (Institut Sénégalaise de Recherche Agricole) dont le rôle est mettre au point des variétés performantes et adaptées en milieu paysan ; et de produire des semences pré base pour le renouvellement des stocks. Le rôle attendu de la structure est de faciliter aux OP l'accès aux semences de renouvellement des stocks.
- La DISEM (Division des semences) une structure rattachée à la DRDR, qui en vertu des missions régaliennes de l'Etat, assure le contrôle et la certification des semences. Elle donne les agréments dans la production, le conditionnement et la commercialisation des semences en vertu des dispositions législatives en vigueur. La certification des semences est une activité réglementée et inscrite dans l'arsenal législatif du Sénégal. La mise en œuvre de cette activité est dévolue à la Division des semences(DISEM) de la Direction de l'agriculture du Sénégal. Ce service central du ministère en charge de l'Agriculture a pour mission d'Homologuer les variétés et plants à produire et à multiplier sur le territoire du Sénégal.

A cet effet elle contrôle et certifie la qualité des semences de tout niveau produit dans le pays. Pour l'exécution correcte de sa mission, elle dispose de répondants dans les Directions Régionales du Développement Rural(DRDR) et dans les Services Départementaux du Développement Rural (SDDR). La division des semences de la DRDR et le Bureau semence du SDDR travaillent sous le contrôle de la DISEM. Dans le cadre de ce projet, ces services auront pour missions de certifier les semences produites et de délivrer les autorisations nécessaires pour la multiplication et le conditionnement des semences obtenues.

Le coût de leurs interventions dans ce projet est pris en charge dans la convention signée entre le FNRAA et la DISEM.

PLAN D'EXECUTION ET REPARTITION DES TACHES

Activités et tâches		Exécutants	Durée	Année 1				Année 2						
				T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
Activités	Sous activités/ tâches	Personnes impliquées	Responsable											
A1	Faire l'information, la sensibilisation des acteurs et la communication sur le projet, et sur l'importance économique de la semence certifiée ;	A.1.1 : Préparer et animer quatre (4) ateliers de lancement à raison d'un atelier par zone d'intervention	OP ; Acteurs régionaux	DZ/ANCAR	4 jours									
		A.1.2 : Préparer et animer 16 rencontres communautaires d'information sur le projet	OP ; Acteurs régionaux	DZ/ANCAR	16 jours									
		A.1.3 : Préparer et animer 54 rencontres villageoises dans les quatre zones	OP	CAR Relais	54 jours									
		A.1.4 : Préparer et conduire 1 reportage télévisé sur les réalisations du projet dans les quatre zones ;	OP	DZ/ANCAR	4 jours									
		A.1.5 : 4 émissions radio sont diffusées dans les 4 zones à raison de 1 par zone ;	OP ; Acteurs régionaux	DZ/ANCAR	4 jours									
A2	Mettre en place le dispositif de production et de diffusion de semences ;	A.2.1 : Mettre en relation les producteurs avec l'ISRA pour l'achat de semences Pré base	OP	DZ/ANCAR	4 jours									
		A.2.2 : Mettre en relation les producteurs avec les fournisseurs pour l'achat de semences base	OP	DZ/ANCAR	4 jours									
		A.2.3 : Négocier avec les fournisseurs pour la livraisons des engrais et urée	OP	D/ANCAR	4 jours									
A2	Mettre en place le dispositif de production et de diffusion de semences ;	A.2.4 : Réaliser les enquêtes d'identification et de choix des producteurs de semences	Relais	CAR	10 jours									
		A.2.5 : Signer les contrats de cultures et transmettre les déclarations de cultures à la DRDR	OP Relais	CAR	4 jours									
		A.2.6 : Visite des sites et géo référencement des parcelles de semences	OP Relais	CAR	30 jours									
		A.2.7 : Mise en place et distribution des intrants	OP Fournisseurs	DZ/ANCAR	16 jours									
		A.2.8 : Implantation des parcelles semencières	OP	CAR	10									

Activités et tâches			Exécutants		Durée	Année 1				Année 2			
			Relais		jours								
		A.2.9: Suivi parcellaire, contrôle aux champs et estimation des rendements	OP Relais	DISEM	120 jours								
A.3	Former et renforcer la dynamique organisationnelle des acteurs des secteurs des semences	A.3.1: Organiser quatre (4) sessions de trois (3) jours chacune, à raison d'une session par zone ; sur la formation, du dispositif technique	OP Prestataires	DZ/ANCAR	12 jours								
		A.3.2: Organiser 16 séances de formation des 640 multiplicateurs de semences dans les CR centre.	OP Prestataires	DZ/ANCAR	12 jours								
		A.3.3: Organiser 16 séances de formation de 2 jours chacune pour 80 membres des comités de gestion d'OP de semence sur 4 thèmes liés à la gestion des entreprises de semence, dans les CR centre des 4 zones ;	OP Prestataires	DZ/ANCAR	32 jours								
		A.3.4: Organiser la formation sensibilisation sur valorisation des réserves personnelles de semences de légumineuses, et les mesures de gestion environnementale dans 16 CR centre ;	OP Relais TS	CAR	16 jours								
		A.3.4: Tenue de 18 rencontres communautaires de mise en place des structures locales de gestion de la filière semence	OP Relais	CAR	18 jours								
		A.3.5: Mettre en place un réseau des producteurs et utilisateurs des semences certifiées dans chacune des 4 zones ;	OP Prestataires	DZ/ANCAR	4 jours								
		A.3.5: Quatre (4) visites d'échange organisées dans 4 zones pour 40 producteurs et 20 techniciens;	OP Relais	CAR	8 jours								
		A.3.6: Organiser un stage d'étude sur les équipements de nettoyage et conservation des semences dans la sous région ;	Prestataires	Coordonateur	5 jours								
A.4	Réaliser les opérations post récolte	A.4.1: Organiser 16 ateliers d'évaluation de campagne agricole, et de programmation de la commercialisation	OP Relais	CAR	16 jours								
		A.4.2: Négocier avec les fournisseurs et mettre en place les équipements de gestion de la qualité des semences;	OP Prestataires	DZ/ANCAR BAS et SOHC	7 jours								

Activités et tâches			Exécutants		Durée	Année 1				Année 2			
		A.4.3 : Organiser la collecte mise en place des stocks de semences certifiées;	CAR DISEM	OP	30 jours								
		A.4.4 : Organiser les foires « Loumas » aux semences dans les CR centre	OP Relais	CAR	8 jours								
		A.4.5 : Promotion de « e-semences » par l'utilisation de la Plateforme de distribution des semences certifiées par SMS	OP Relais	CAR	30 jours								
		A.4.6 : Faire 4 ateliers bilan annuel et reprogrammation au niveau des zones	OP Partenaire	DZ/ANCAR	4 jours								
A.5	Assure le suivi évaluation et la coordination régulière des activités du projet	A.5.1 : Réaliser les enquêtes de situation de référence sur les semences au niveau communautaire et zonal	OP Relais Prestataires	CAR	30 jours								
		A.5.2 : Faire le suivi contrôle et la certification des productions de semences	CAR Relais	DISEM	8 mois								
	Assure le suivi évaluation et la coordination régulière des activités du projet	A.5.3 : Faire le suivi techniques de la campagne, et renseigner la base de données sur les parcelles semencières	OP Relais	CAR	60 jours								
		A.5.4 : Organiser les missions de supervision et coordination	OP Partenaire	DZ/ANCAR	12 mois								
		A.5.4 : Organiser quatre (4) ateliers bilans au niveau zone	OP Partenaire	DZ/ANCAR	4 jours								
Coordination générale	A55. Assurer la coordination générale et la supervision du projet A5.6. Jouer le rôle d'interface et de relais avec le FNRAA		Point focal national	24 mois									

14. CADRE LOGIQUE DU PROJET

	Logique d'intervention	IOV	Sources de vérification	Moyens Ressources	Hypothèses
Objectifs Globaux	Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et les revenus des ménages ruraux agricoles par la reconstitution et la sécurisation du capital de semences certifiées de mil, sorgho, de maïs de niébé et d'arachide dans les zones agro écologiques	<ul style="list-style-type: none"> -Les productions céréalières ont augmenté dans la zone d'intervention du projet ; - Les rendements et la production augmentent de 20% au moins dans les exploitations familiales ; 	<ul style="list-style-type: none"> Statistiques agricoles Enquêtes ménage 		<ul style="list-style-type: none"> Non prévalence d'aléas climatiques négatifs Disponibilité en semences de renouvellement
Objectif spécifique	OS1 : Améliorer la disponibilité et le niveau d'utilisation des semences certifiées de mil, sorgho, de maïs de niébé et d'arachide dans les exploitations agricoles familiales de la Vallées du Fleuve Sénégal, du Sénégal Oriental, de la Casamance et du Bassin Arachidier Sud.	<ul style="list-style-type: none"> - 1068 T de semences certifiées dont 960 T de céréales (mil, sorgho et maïs) sont produites. - Nombre de ménages utilisant les semences certifiées dans les systèmes de production; - Au moins 95 % d'écoulement des semences autoproduites ; 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport DISEM Rapport d'évaluation 		<ul style="list-style-type: none"> Existence d'OP dynamiques à spécialisées dans la production de semences ; Non prévalence d'aléas climatiques négatifs
	OS2 : Professionnaliser les organisations communautaires de base pour la pérennisation des systèmes communautaires de production de semences certifiées	<ul style="list-style-type: none"> -16 organisations communautaires de base sont professionnalisées sur la gestion des systèmes communautaires de semences -4 organisations faitières sont structurées au niveau des 4 zones d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'activités 		<ul style="list-style-type: none"> Aléas socio culturelles

	Logique d'intervention	IOV	Sources de vérification	Moyens/ressources	Hypothèses
Résultats	R1 : la disponibilité et le niveau d'utilisation des semences certifiées de mil, sorgho, de maïs de niébé et d'arachide sont améliorés dans les exploitations agricoles familiales de la Vallées du Fleuve Sénégal, du Sénégal Oriental, de la Casamance et du Bassin Arachidier Sud.	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 9 variétés de céréales et 3 variétés de légumineuses développées par la recherche sont acquises; - 641 ha de multiplication de semence sont implantés dans 52 CR des 4 zones ; -1068 T de semences certifiées sont produites par les OP 	Rapport d'évaluation		Disponibilité des semences pré base à l'ISRA
	R2 : les organisations communautaires de base sont professionnalisées pour la pérennisation des systèmes communautaires de production de semences certifiées	<ul style="list-style-type: none"> -4 répertoires formés de 640 producteurs de semences sont en place; - Quatre (4) visites d'échange internes organisées dans 4 régions pour 60 producteurs et 20 techniciens; 	Rapport d'activité		Participation effective des producteurs
Activités	1. Faire l'information, la sensibilisation des acteurs et la communication sur le projet, et sur l'importance économique de la semence certifiée ;	<ul style="list-style-type: none"> - 4 atelier de lancement au niveau zone et 16 rencontres communautaires sont tenues dans les 4 régions; - Au moins 54 rencontres villageoises tenues dans les CR polarisées ; - 1 reportage télévisé réalisés par zone ; - 8 émissions radio sont diffusées; - 810 producteurs sensibilisés les activités du projet; 	Rapport d'activité		Participation effective des producteurs
	2. Mettre en place le dispositif de production et de diffusion de semences ;	<ul style="list-style-type: none"> - 16 contrats de production/vente sont signés avec les 641 multiplicateurs des semences ; - 9 programmes régionaux sont validés avec 16 OP et les services de la DISEM; 	Rapport d'activité		

		-641 ha de semences sont mis en place		
	3. Former et organiser les acteurs des secteurs des semences	<ul style="list-style-type: none"> - 62 techniciens formés sur « la législation des semences et les RTP»; sur « les opérations post récolte et la gestion de la qualité »; sur « le Management organisationnel et le développement institutionnel » -640 multiplicateurs de semences et 80 membres de comités de gestion des OP de semences sont formés - Cinq (5) techniciens ont participé à un voyage d'étude sur des expériences réussies dans la sous région et à l'étranger ; - des séances d'information/sensibilisation et des démonstrations sont organisées sur l'utilisation de la plateforme de distribution des semences certifiées par SMS (Vulgarisation du « e-semences ») 		
	4. Réaliser les opérations post récolte	<ul style="list-style-type: none"> - 1 chaine mobile de triage renforce le dispositif de gestion de la qualité des semences dans les zones du projet; -95% de collecte des semences produites est réalisés ; - 90 % de consolidation du fond de pérennisation dans 16 CR centre ; 		
	5. Réaliser les mesures de sauvegarde environnementale et sociale	<ul style="list-style-type: none"> -8 séances de formation sensibilisation sur les mesures de gestion environnementales sont réalisées ; -120 leaders d'OP touchés 		
	6. Assure le suivi évaluation et la coordination régulière des activités du projet	<ul style="list-style-type: none"> -4 situations de référence du sous secteur des semences est définie dans 4 zone et sur 52 CR d'intervention ; - 16 rencontres communautaires d'évaluation des 		

		<p>résultats de la campagne agricole réalisées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 ateliers bilan et capitalisation tenus au niveau des zones -4 missions de supervisions trimestrielles par an par le PFN -2 ateliers bilan (une fois par an) par le PFN 			
--	--	---	--	--	--

COMPOSITION DES EQUIPES

Prénoms et nom	Institution	Discipline/Profil	Fonction/Responsabilité
Direction générale			
Mme CISSOKHO Soukeyna Chimère DIAW Sadibou SY	DG ANCAR	Agronomie/Ingénieur Comptable	-Point focal national du projet fédérateur sur les semences -CHEF SERVICE FINANCIER
DZ/BAS			
Alioune Diallo	ANCAR/BAS	Biologiste/Docteur	Directeur de zone
Abdoulaye SY	ANCAR/BAS	Agronomie/Ingénieur	Chef de services techniques
Mamadou Diouf	ANCAR/BAS	Planification/Ingénieur	Responsable suivi évaluation
Alioune Diouf	ANCAR/BAS	TH	Conseiller Agricole et Rural
Birame Mboji	ANCAR/BAS	TH	Conseiller Agricole et Rural
Yérime Ndéné Bop	ANCAR/BAS	TH	Conseiller Agricole et Rural
Abdou Lakhat Fall	ANCAR/BAS	ITA	Conseiller Agricole et Rural
Mahamadou Ba	ANCAR/BAS	TH	Conseiller Agricole et Rural
Ousmane Mbodji	ANCAR/BAS	TH	Conseiller Agricole et Rural
El H. Séyni GNINGUE	ANCAR/BAS	ATH	Conseiller Agricole et Rural
Cheikh Tidiane SAMB	ANCAR/BAS	ATA	Conseiller Agricole et Rural
Bilal SY	ANCAR/BAS	ATA	Conseiller Agricole et Rural
Babou GUEYE	ANCAR/BAS	ATH	Conseiller Agricole et Rural
Djimith MBOUP	ANCAR/BAS	ATH	Conseiller Agricole et Rural
Abdoulaye SECK	ANCAR/BAS	ATE	Conseiller Agricole et Rural
Bassirou SARR	ANCAR/BAS	ATH	Conseiller Agricole et Rural
Abdou LOUM	ANCAR/BAS	ATE	Conseiller Agricole et Rural
Thierno M C DIALLO	ANCAR/BAS	ATA	Conseiller Agricole et Rural
Mbaye Seye Diouf	ANCAR/BAS	Comptable	Comptable
DZ/BMC			

Modou Mbaye	ANCAR/BMC	ITP	Chargé du suivi évaluation planification et capitalisation
Oumar Sadio			
Elisabeth LANKIANE			
Chérif A K Diawara			
Aziz Badji	CRCR Ziguinchor		Président
Youssoupha Sonko	DRDR Ziguinchor	ITA	Chef de division statistique
DZ/VFS			
Babacar KEBE	ANCAR/ Ndioum	Agronomie /Ingénieur	Directeur de Zone p.i
Sada Mamadou AW	ANCAR/ Ndioum	Agronomie /Ingénieur	Technicien Spécialisé
Ndongo LOUM	ANCAR/Ndioum	Agronomie /Ingénieur	Conseiller Agricole
DZ/SOHC			
ariama Dramé Ndiaye	ANCAR/SOHC	Sociologue de développement	Coordonnatrice du Projet
Sékou Baldé	ANCAR/SOHC	ATA	Conseiller agricole et rural
Pierre Diouf	DRDR Tambacounda	Ingénieur agronome	Réglementation et certification
Yakhouba Cissé	ANCAR/SOHC	IAT	Conseiller agricole et rural
Seydou Fall	ANCAR/SOHC	ATA et Master 1 en DVL	Conseiller agricole et rural
Siricondy Diallo	ANCAR/SOHC	ITEF	Conseiller agricole et rural
Dr. ABdou NDIAYE	ISRA	Agronomie /Docteur	Responsable Semences au CNRA
Badara BADIANE	SDDR/Podor	Agronomie / Ingénieur	Chef SDDR/Podor
Abadrahmane SOW	CLCOP/Orkadiéré	-	Président CLCOP
Samba WADE	CLCOP/Mbane	-	Président CLCOP
Adama DIALLO	CLCOP/Aouré	-	Président CLCOP
Malick THIONGANE	CLCOP/Nabadji	-	Président CLCOP
Coumba SY	CLCOP/Ogo	-	Président CLCOP
Mamadou Lamine BAH	ANCAR/ZVFS	Planification/Ingénieur	Responsable S&E ANCAR

15.

16. BUDGET

Désignation des postes de dépense	Désignation	Montant	Part FNRAA	Répartition Par zone				Total (F CFA)
				BAS	BMC	SOHC	ZVFS	
I – INVESTISSEMENTS		55 870 000,00	55 870 000,00	44 040 000,00	1 320 000,00	9 190 000,00	1 320 000,00	55 870 000,00
§ Matériel et Outillage agricole	Equipements de renforcement du plateau technique de nettoyage et ensachage des semences	53 470 000,00	53 470 000,00	43 440 000,00	720 000,00	8 590 000,00	720 000,00	53 470 000,00
	Achat et mise en place de chaine mobile de triage et conditionnement des semences	42000000	42000000	42000000	-	-	-	42 000 000,00
	Décortiqueuse/égraineuse à céréales (maïs)	7000000	7000000	-	-	7000000	-	7 000 000,00
	Couseuse électrique	150000	150000	-	-	150000	-	150 000,00
	Lot de palettes	2700000	2700000	900000	450000	900000	450000	2 700 000,00
	Bâches de 4 m sur 4 m	1620000	1620000	540000	270000	540000	270000	1 620 000,00
§ Matériel Informatique		1 800 000,00	1 800 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	1 800 000,00
	Achat de GPS	600000	600000	150000	150000	150000	150000	600 000,00
	Achat de Personnel Digital Assistant (PDA)	1200000	1200000	300000	300000	300000	300000	1 200 000,00
§ Matériel de Laboratoire		600000	600000	150000	150000	150000	150000	600 000,00
	Humidimètre	600000	600000	150000	150000	150000	150000	600 000,00
TOTAL DES INVESTISSEMENTS		55 870 000,00	55 870 000,00	44 040 000,00	1 320 000,00	9 190 000,00	1 320 000,00	55 870 000,00

Désignation des postes de dépense	Libellé des dépenses	Total	Part FNRAA	Répartition Par zone				Total (F CFA)
				BAS	BMC	SOHC	ZVFS	
II FONCTIONNEMENT		183 373 026,13	183 373 026,13	51 703 568,75	52 385 488,33	51 046 456,37	28 235 722,13	183 371 235,59
Achats et variations de stocks		112992026	112992026	32339394	34456453	33132282	13062106	112 990 235,59
§ petit matériel de laboratoire ou agricole		9 642 480,00	9 642 480,00	2 351 539,51	3 069 790,23	2 997 305,03	1 223 421,21	9 642 055,98
	Etiquette de semences de maïs	3991200	3991200	299792,463	1324659,808	2263964,035	102360,076	3 990 776,38
	Etiquette de semences de mil	2495520	2495520	800 297	948 819		746 404	2 495 520,00
	Etiquette de semences de niébé	288000	288000	288000	-	-	-	288 000,00
	Etiquette de semences d'arachide	893760	893760	696960	-	-	196800	893 760,00
	Paiement des analyses au labo	1974000	1974000	266490	796312	733341	177857	1 973 999,60
§ produits chimiques		56 488 567	56 488 567	11 301 034	21 013 642	19 429 623	4 744 156	56 488 455,65
	Engrais 6 20 10	4032000	4032000	4032000				4 032 000,00
	Engrais 15 10 10	8876700	8876700	1198355	3580861	3297694	798903	8 875 812,33
	Engrais 15 15 15	17748000	17748000	2395980	7159543	6593382	1597320	17 746 225,20
	Urée Mais	17226000	17226000	2325510	6948968	6399459	1550340	17 224 277,40
	Urée mil sorgho	6509580	6509580	883873	2625965	2418309	585862	6 514 009,04
	Simuthion en poudre en sacs de 5 kg avec 10 kg /magasin et pour 32 magasin	432000	432000	144000	72000	144000	72000	432 000,00
	tubes de fumigants en tubes de 30 comprimés	1424373	1424373	192290	574592	529155	128194	1 424 230,90
	Sachets de 10 grs de poudre Saxal	128194	128194	17306	51713	47624	11537	128 180,78
	SEEDPLUS 30 WS en sachets de 10 grs	111720	111720	111720	-	-	-	111 720,00

Désignation des postes de dépense	Libellé des dépenses	Total	Part FNRAA	Répartition Par zone				Total (F CFA)
				BAS	BMC	SOHC	ZVFS	
§ fournitures de bureau		1200000	1200000	300000	300000	300000	300000	1 200 000,00
§ carburant et lubrifiant		26 699 000,00	26 699 000,00	7 038 500,00	7 037 500,00	7 038 500,00	5 583 500,00	26 698 000,00
	Carburant des CAR (15 litre de super/mois pendant 20 mois et pour 66 agents)	16740000	16740000	4860000	4860000	4860000	2160000	16 740 000,00
	Carburant des missions de la DZ (80 litre gaz-oil / mois pendant 20 mois)	6 400 000,00	6 400 000,00	1600000	1600000	1600000	1600000	6 400 000,00
	Lubrifiants (10% du carburant)	2 314 000,00	2314000	578500	578500	578500	578500	2 314 000,00
	Carburant irrigation de la zone VFS	1 245 000,00	1245000	-	-	-	1 245 000,00	1 245 000,00
§ autres Achats de fournitures et Matériels		18 961 979	18 961 979	11 348 320	3 035 521	3 366 854	1 211 028	18 961 723,96
	Sac de conditionnement en 4 kg (mil et niébé)	927840	927840	327840	600000	-	-	927 840,00
	Sachets plastique de 5 kg (arachide)	372400	372400	372400	-	-	-	372 400,00
	Sac de conditionnement en 20 kg (maïs)	2328200	2328200	224879	722718	1320646	59710	2 327 952,89
	Achat de semences de mil prés base	24000	24000	24000	-	-	-	24 000,00
	Achat de semences de maïs pré base	368000	368000	64000	-	288000	16000	368 000,00
	Achat de semences de niébé pré base	108000	108000	108000	-	-	-	108 000,00
	Achat de semences d'arachide pré base	1470000	1470000	1260000	-	-	210000	1 470 000,00
	Achat de semences de sorgho pré base	16000	16000	-	-	-	16000	16 000,00
	Achat de semences de mil bases	172224	172224	52224	120000	-	-	172 224,00
	Achat de semences de maïs base	3120000	3120000	288000	1056000	1728000	48000	3 120 000,00
	Achat de semences de niébé base	216000	216000	216000	-	-	-	216 000,00
	Achat de semences de sorgho base	658000	658000	-	504000	-	154000	658 000,00
	Achat de semences d'arachide base	9100000	9100000	8400000	-	-	700000	9 100 000,00
§ Transport	Transport acheminement semences et autre matières et fourniture	81315	81315	10978	32803	30209	7318	81 307,07
Autres Services Extérieurs A :		24320000	24320000	7055000	6355000	5855000	5055000	24 320 000,00
§ Frais de séminaire, Atelier		12300000	12300000	3900000	3200000	2700000	2500000	12 300 000,00
	Ateliers communautaires d'évaluation de campagne agricole et de programmation	1200000	1200000	600000	400000	0	200000	1 200 000,00

	de la collecte commercialisation							
--	----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--

	Ateliers communautaires de structuration des OP de semences	900000	900000	300000	200000	300000	100000	900 000,00
	Ateliers zonale de mise en place d'un réseau des OP de semences	2000000	2000000	500000	500000	500000	500000	2 000 000,00
	Ateliers de lancement au niveau zone	3200000	3200000	800000	800000	800000	800000	3 200 000,00
	Rencontres communautaires d'information et de sensibilisation	1800000	1800000	600000	400000	600000	200000	1 800 000,00
	Ateliers de programmation et contractualisation au niveau communautaire	1200000	1200000	600000	400000	0	200000	1 200 000,00
	Ateliers bilan, capitalisation et clôture au niveau zonale	2000000	2000000	500000	500000	500000	500000	2 000 000,00
§	Publicité, Publications et relations publiques	5900000	5900000	1475000	1475000	1475000	1475000	5 900 000,00
	Reportages TV	1500000	1500000	375000	375000	375000	375000	1 500 000,00
	Emissions radio	400000	400000	100000	100000	100000	100000	400 000,00
	Confection de panneaux et autres supports publicitaires pour les stands	2000000	2000000	500000	500000	500000	500000	2 000 000,00
	Organisation de "loumas" (Foire) de promotion des semences certifiées	1200000	1200000	300000	300000	300000	300000	1 200 000,00
	système e-semence (Codification, base de données, géo localisation et application logiciel sur les semences certifiées)	800000	800000	200000	200000	200000	200000	800 000,00
§	Frais d'entretien et de réparation	6120000	6120000	1680000	1680000	1680000	1080000	6 120 000,00
	Entretien moto	3720000	3720000	1080000	1080000	1080000	480000	3 720 000,00
	Entretien véhicules	2400000	2400000	600000	600000	600000	600000	2 400 000,00
	Autres Services Extérieurs B :	46061000	46061000	12309174	11574035	12059174	10118616	46 061 000,00
§	Frais bancaires	600000	600000	150000	150000	150000	150000	600 000,00
§	Frais de mission	4400000	4400000	1100000	1100000	1100000	1100000	4 400 000,00
	Mission de suivi des équipes DZ	1200000	1200000	300000	300000	300000	300000	1 200 000,00
	Mission d'appui du point focal	800000	800000	200000	200000	200000	200000	800 000,00
	Mission d'appui des chauffeurs	2400000	2400000	600000	600000	600000	600000	2 400 000,00
§	Honoraire et prestations de Service	6650000	6650000	1850000	1600000	1600000	1600000	6 650 000,00

	Consultant formateurs des techniciens	1800000	1800000	450000	450000	450000	450000	1 800 000,00
	Prestataires pour programmation et application logiciel e-semence	600000	600000	150000	150000	150000	150000	600 000,00
	Prestataires pour agreement et homologation de la chaine mobile de triage semence	250000	250000	250000	-	-	-	250 000,00
	Enquêtes de la situation des références sur les semences	4000000	4000000	1000000	1000000	1000000	1000000	4 000 000,00
§ Frais de Formation, Stage		25 851 000,00	25 851 000,00	7 069 174,42	6 584 034,88	7 069 174,42	5 128 616,28	25 851 000,00
	Formation du dispositif technique	2515000	2515000	701860	643372	701860	467907	2 515 000,00
	Formation des producteurs	6050000	6050000	1688372	1547674	1688372	1125581	6 050 000,00
	Formation des membres des comités de gestion des magasins de semences	856000	856000	238884	218977	238884	159256	856 000,00
	Voyage d'étude sur les expériences réussies de gestion des systèmes semenciers	4990000	4990000	1247500	1247500	1247500	1247500	4 990 000,00
	Visite d'échange inter zone	11440000	11440000	3192558	2926512	3192558	2128372	11 440 000,00
§ Autres frais divers		-	-	-	-	-	-	-
§ Mesures de sauvegarde (coût des dispositions de protection contre les pesticides)		3 560 000,00	3 560 000,00	890 000,00	890 000,00	890 000,00	890 000,00	3 560 000,00
	Achat de kit Equipement Protection Individuelle	480000	480000	120000	120000	120000	120000	480 000,00
	Fût incinérateur des déchets d'emballage	360000	360000	90000	90000	90000	90000	360 000,00
	Animation pédagogique sur l'usage sécuritaire des pesticides	2720000	2720000	680000	680000	680000	680000	2 720 000,00
Coordination et supervision de la Direction générale		5 000 000,00	5 000 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1250000	5 000 000,00
TOTAL DU FONCTIONNEMENT		183 373 026,13	183 373 026	51 703 569	52 385 488	51 046 456	28 235 722	183 371 236
TOTAL INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT		239 243 026,13	239 243 026,13	95 743 568,75	53 705 488,33	60 236 456,37	29 555 722,13	239 241 236
Coûts indirects (15%) du budget alloué		35 886 453,92	35 886 453,92	14 361 535,31	8 055 823,25	9 035 468,46	4 433 358,32	35 886 185
Contribution au fonds d'incitation des meilleures équipes (1% du budget alloué)		2 392 430,26	2 392 430,26	957 435,69	537 054,88	602 364,56	295 557,22	2 392 412
Contribution au fonds pour l'évaluation du projet (5% du budget alloué)		11 962 151,31	11 962 151,31	4 787 178,44	2 685 274,42	3 011 822,82	1 477 786,11	11 962 062

TOTAL GENERAL	289 484 061,62	289 484 061,62	115 849 718,19	64 983 640,88	72 886 112,21	35 762 423,78	289 481 895
----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	--------------------

17. NOTE EXPLICATIVE DU BUDGET

Matériel et Outillage agricole (53 470 000 FCFA) = Mise en place d'une (1) mini unité de nettoyage des semences dans la zone de SOHC et une (1) chaîne mobile de triage et conditionnement des semences à la ferme dans la zone BAS. Du matériel d'accompagnement des magasins de semences complètent la rubrique avec des palettes et des bâches.

Matériel Informatique (GPS et PDA) = (1 800 000 FCFA) : 2 GPS et 2 pour la mise en place d'un système d'information géographique sur le suivi technique des programmes.

Matériel de Laboratoire : petit équipement de laboratoire pour les analyses de qualité des semences (4 humidimètre pour mesure de la qualité des lots de semences) **600 000 CFA**

Petits matériels de laboratoire et agricole : pour **9 642 480 CFA** avec principalement des étiquettes de conditionnement et des analyses

Produits chimiques = 56 488 567 CFA. Achats d'engrais triple 15, d'urée, 6 20 10 ; 15 10 10; d'insecticides et de fongicides de pelliculage et conservation des semences.

Engrais	Superficie en ha	Poids total en kg	Nbre de sacs	Prix du sac	Montant
15 10 10	197,26	29 589,00	591,78	15 000,00	8 876 700,00
15 15 15	348,00	52 200,00	1 044,00	17 000,00	17 748 000,00
6 20 10	96,00	14 400,00	288,00	14 000,00	4 032 000,00
Urée Maïs	348,00	52 200,00	1 044,00	16 500,00	17 226 000,00
Urée mil/sorgho	197,26	19 726,00	394,52	16 500,00	6 509 580,00
Total NPK et Urée		168 115,00	3 362,30	79 000,00	54 392 280,00

Fournitures de bureau = 1 200 000 FCFA. Les fournitures sont destinées à la reprographie et à la rédaction des rapports d'activités. Achat de cartouches d'imprimante, de l'encre, padex, cartons, des transparents, des spirales, du papier, etc. **150 000 CFA** par zone et par an pendant 2 an et pour les 4 zones.

Autres Achats de fournitures et Matériels = (18 961 979 FCFA) : (voir détails ci-dessous)

Spéculation	Variétés	Niveaux à produire	Superficies prévues en ha	Besoins en Semence en kg	Prix d'acquisition	Montant
Maïs	Early Thai, Swan, Obatamba	base	23,00	368,00	1 000,00	368 000,00
		R1	325,00	5 200,00	600,00	3 120 000,00
Mil	SUNNA 3; Thialack 2	base	6,00	24,00	1 000,00	24 000,00
		R1	71,76	287,04	600,00	172 224,00
Niébé	YACINE; MELAKH	base	6,00	72,00	1 500,00	108 000,00
		R1	18,00	216,00	1 000,00	216 000,00
Arachide en coque	Fleur 11	base	7,00	980,00	1 500,00	1 470 000,00
		R1	65,00	9 100,00	1 000,00	9 100 000,00
Sorgho	Nguent, faourou, nganda	Pré base	2,00	16,00	700,00	11 200,00
		base	117,50	940,00	700,00	658 000,00
Total			641,26	16 263,04	8 200,00	15 247 424,00

Il s'y ajoute les sacs de conditionnement (en 4 kg, en 20 kg et en plastique de 5 kg)

Carburant = (26 699 000 FCFA) : Le carburant et lubrifiant sont destinés au suivi technique des activités du projet. Dotation en Essence super de 15 L / mois pendant 20 mois pour 66 CAR; et 80 Litre de gaz-oil par mois pendant 24 mois pour les véhicules de liaison de 4 DZ.

Frais de séminaire, Atelier = 12 300 000 FCFA : Organisation de 4 ateliers de lancement au niveau des zones, des ateliers communautaires de sensibilisation, d'évaluation et de programmation au niveau de 16 communautés rurales centre, et 16 ateliers communautaires de structuration des OP de semences ; 4 ateliers de structuration des acteurs de la filière au niveau zone. 4 ateliers bilan et capitalisation au niveau des zones..

Publicité, Publications et relations publiques = 5 900 000 FCFA pour 1 reportages télévisés inter zone, de 8 émissions radio diffusées, la confection de supports publicitaires, et la mise en place de stands durant les « Louma » semences

Frais d'entretien et de réparation = 6 120 000 FCFA: Les frais d'entretien des Motos et des Véhicules des 4 Directions de zone pendant 24 mois.

Frais bancaires = 800 000 FCFA : Ouverture de 4 comptes bancaire, avec Agios, Relevé bancaire pour les 4 DZ ;

Frais de mission = 4 400 000 FCFA : Frais de Mission de suivi des équipes DZ, d'appui des points focaux et chauffeurs au niveau des 4 zone et pendant 20 mois

Honoraire et prestations de Service = 6 650 000 FCFA pour la prise en charge du formateur des agents; pour élaboration des situations de référence; pour les spécifications des équipements et l'agrément des unités ;

Frais de formation, Stage 25 851 000 FCFA : un stage d'étude sur les expériences de gestion de la qualité des semences dans la sous région pour (4 900 000 CFA) ; 8 visites d'échanges dont 1 par zone et par campagne, et pour 4 zones (11 000 000 FCFA) ; formation des producteurs et des techniciens;

Mesures de sauvegarde (3 560 000 cfa coût des dispositions de protection contre les pesticides) Achat de kit Equipement de Protection Individuelle ; frais d'animation pédagogique sur l'usage sécuritaire des pesticides ; achat de Fût incinérateur des déchets d'emballage

Coordination et supervision de la Direction générale (5 000 000 CFA)Frais de missions de supervision, et fournitures de bureau

18. CONTREPARTIE DES DIFFERENTS PARTICIPANTS (SUIVI DU PROJET)

- Pour chacune des activités préciser les rubriques budgétaires, les montants correspondants. N°résultat attendu	Énoncé du résultat attendu (mile stone)	Description des activités	Lignes budgétaires mobilisées	Montant	Moyens de vérification de l'atteinte du résultat (livrable)	Date de début	Date de Fin
1. Faire l'information, la sensibilisation des acteurs et la communication sur le projet, et sur l'importance économique de la semence certifiée ;	R.2 : les producteurs et leurs organisations sont sensibilisés sur le projet et l'importance économique de l'utilisation des semences certifiées dans les systèmes de production;	Ateliers de lancement au niveau des zones ; Ateliers communautaires ;	Frais d'ateliers et séminaires	12 300 000 FCFA ,	Rapport et compte rendu des réunions	Mai 2013	Mai 2013
		Séances de sensibilisation sur les mesures de gestion environnementales	Mesures de sauvegarde	3 560 000 CFA		Juin 2013	Décembre 2015
2. Mettre en place le dispositif de production et de diffusion de semences ;	R.1 : Des semences de variétés performantes de céréales et légumineuses sont auto produites ;	Enquêtes de Choix des OP et contractualisation, programmation, reprogrammation	Frais d'ateliers et séminaires	-	Compte rendu d'atelier ; Contrat	Mai 2013	Mai 2013
		Achat et mise en place des intrants de démarrage:	Petit matériel de laboratoire et agricole ;	112 992 026			
		Implantation des parcelles	Produits chimiques ;				
		Contrôle et Certification	Autre achat de fourniture				
		Géo référencement, collectes données et Suivi des parcelles					
E-semences (traçabilité des semences certifiées par SMS)							
Evaluation campagne agricole et		Frais d'ateliers et	-	Rapport et compte	Décembre	Décembre	

- Pour chacune des activités préciser les rubriques budgétaires, les montants correspondants. N°résultat attendu	Énoncé du résultat attendu (mile stone)	Description des activités	Lignes budgétaires mobilisées	Montant	Moyens de vérification de l'atteinte du résultat (livrable)	Date de début	Date de Fin
		planification de la collecte	séminaires		rendu des réunions	2013	e 2015
3. Former et organiser les acteurs des secteurs des semences	R4 : Les acteurs de la filière semence ont leurs capacités techniques et organisationnelles renforcées;	Stage d'étude sur la gestion de la qualité des semences, formation des producteurs et des techniciens; visites d'échanges	Frais de formation, stage	25 851 000 FCFA	Rapport de formation ; contrat avec prestataire	Juin 2013	Juin 2013
		ateliers de structuration des acteurs de la filière pour	Frais d'ateliers et séminaires	-	PV de réunion ;	Janvier 2014	Janvier 2014
4. Réaliser les opérations post récolte	R4 : Les acteurs de la filière semence ont leurs capacités techniques et organisationnelles renforcées;	Mise en place d'une mini unité de nettoyage des semences dans la zone de SOHC et une chaîne mobile de triage et conditionnement des semences à la ferme dans la zone BAS. Du matériel d'accompagnement des magasins de semences complètent la rubriques avec des palettes et des bâches.	Matériel et Outillage agricole Frais de prestation de service	53 470 000 FCFA	Bons de commande, factures, bordereaux, PV de réception ;	Septembre	Décembre 2013
		Achat de GPS et PDA	Matériel Informatique	1 800 000 FCFA			
5. Assure le suivi évaluation et la coordination régulière des activités du projet	R.6 : La coordination, le suivi évaluation et la gestion des activités du projet est réalisée	-1 situation de référence du sous secteur des semences est définie dans 3 régions et sur 53 CR d'intervention ; - 6 rencontres communautaires d'évaluation des résultats de la	Prestations de services, carburant et lubrifiants, frais de mission, documentation scientifique,	-	Rapports de mission et d'évaluation Rapport de situation de référence	Mai 2013	Mai 2016

- Pour chacune des activités préciser les rubriques budgétaires, les montants correspondants. N°résultat attendu	Énoncé du résultat attendu (mile stone)	Description des activités	Lignes budgétaires mobilisées	Montant	Moyens de vérification de l'atteinte du résultat (livrable)	Date de début	Date de Fin
		campagne agricole réalisées ; - 1 base de données sur les parcelles semencières et les utilisateurs de semences certifiées est constituée;	fournitures de bureau, etc		factures, bordereaux, PV de réception		

Annexe I C

Formulaire de sélection environnementale des projets de Développement et Diffusion de technologies

PARTIE A : Brève description du projet agricole proposé

Le projet de responsabilisation des organisations communautaires de base dans le prise en charge et la relance du secteur semencier par la multiplication de semences. Ce projet de diffusion à grande échelle de l'expérience des systèmes communautaires semenciers, sera implanté dans 3 régions du bassin arachidier sud, 69 CR en sols Diors à Deck-Diors sur une zone de plateau.

Les actions nécessaires à la mise œuvre se résument essentiellement à la Communication sur le projet, à l'élaboration des situations de référence, au choix des OP et des producteurs suivi de la contractualisation et la validation des programmes semenciers avec les services compétentes, au renforcement de capacités techniques et organisationnelles, à l'achat et la mise en place des intrants et à l'Implantation des parcelles de production, à la mise en place et l'équipement d'infrastructures de soutien au secteurs semencier ; au suivi évaluation et capitalisation.

Partie B: Brève description de la situation environnementale et identification des impacts environnementaux et sociaux

1. L'environnement naturel

La zone d'exécution des activités du projet est le bassin arachidier sud. Le relief y est constitué généralement de plaines imparfaites, surélevées vers l'Est et l'Ouest en bas plateaux recouverts de sable. Les sols ferrugineux tropicaux peu lessivés (Dior) et les sols bruns calcimorphes (Deck) moins répandus caractérisent la pédologie. La végétation est essentiellement présentée avec une faible densité biologique composée d'espèces caractéristiques de la zone sahélienne. Le tapis herbacé y est composé de graminées annuelles.

Les activités du projet s'intègrent bien dans les systèmes de production de la zone d'exécution. Ceci, d'autant plus que le choix des producteurs porteurs insiste sur les facteurs de productions dont la disponibilité en terre. Tous ces éléments combinés, montrent que le projet laissera intact le paysage naturel. Ce projet tient plutôt compte de l'état actuel de dégradation de l'environnement et tente de promouvoir des bonnes pratiques agricoles d'amélioration de la fertilité des sols, de préservation du couvert végétal, de lutte contre l'érosion hydrique.

Globalement, les activités du projet ne présentent pas une menace significative sur l'environnement ou les espèces protégées. Néanmoins, il est indiqué de préserver les jeunes pousses des espèces susceptibles de contribuer à l'amélioration de la fertilité des sols.

2. Écologie des rivières et des lacs

Y a-t-il une possibilité que, du fait de l'exécution et de l'exploitation de l'activité agricole, l'écologie des rivières ou des lacs pourra être affectée négativement. Oui _____ Non _____

Compte tenu de l'effet asphyxiant de la présence d'une lame d'eau pour les spéculations retenues, le plan d'occupation des parcelles épargne les zones considérées inondables.

3. Aires protégées

La zone se trouvant autour du site du projet se trouve-t-elle à l'intérieur ou est-elle adjacente à des aires protégées quelconques tracées par le gouvernement (parc national, réserve nationale, site d'héritage mondial, etc.)? Oui _____ Non _____

Si l'exécution/mise en service s'effectuent en dehors d'une aire protégée (ou dans ses environs), sont-elle susceptible d'affecter négativement l'écologie de l'aire protégée (exemple : interférence les routes de migration de mammifères ou d'oiseaux)? Oui _____ Non _____

4. Géologie et sols

Y a-t-il des zones de possible instabilité géologique ou du sol (prédisposition à l'érosion, aux glissements de terrains, à l'affaissement)? Oui _____ Non _____

5. Paysage/esthétique

Y a-t-il possibilité que les travaux affectent négativement l'aspect esthétique du paysage local? Oui _____ Non _____

6. Site historique, archéologique ou d'héritage culturel. Sur la base des sources disponibles, des consultations avec les autorités locales, des connaissances et/ou observations locales, le projet pourrait-il altérer des sites historiques, archéologiques ou d'héritage culture ou faudrait-il faire des fouilles tout près ? Oui _____ Non _____

7. Compensation et ou acquisition des terres

L'acquisition de terres ou la perte, le déni ou la restriction d'accès au terrain ou aux autres ressources économiques seront-ils le fait du projet concerné? Oui _____ Non _____

8. Perte de récoltes, arbres fruitiers, et infrastructures domestiques

Le projet concerné provoquera –t-il la perte permanente ou temporaire de récoltes, arbres fruitiers, ou infrastructures domestiques ? Oui _____ Non _____

9. Pollution par bruit pendant l'exécution et la mise en œuvre du projet

Le niveau de bruit pendant la mise en œuvre du projet concerné va-t-il dépasser les limites de bruit acceptables? Oui _____ Non _____

10. Déchets solides ou liquides

L'activité concernée va-t-elle générer des déchets solides ou liquides? Oui _____ Non ____ Si "Oui", le projet dispose-t-il d'un plan pour leur ramassage et leur évacuation? Oui _____ Non ____

11. Consultation du public

Lors de la préparation et la mise en œuvre du projet, la consultation et la participation du public ont-elles été recherchées? Oui _____ Non ____ Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet.

Partie C : Mesures d'atténuation

Le projet ne présente pas un impact majeur sur l'environnement, néanmoins des rencontres communautaires d'information et de sensibilisation seront tenus en vue d'échanger avec les producteurs sur les mesures de gestion des déchets plastique notamment lors des semis de parcelles semencières. A la suite, ces derniers seront renforcés sur les bonnes pratiques agricoles en mettant un focus sur la gestion intégrée de l'environnement. Bien que la consommation en produits agrochimiques n'ait pas d'impact environnemental majeur, elle pourrait cependant présenter un effet cumulatif. Ainsi, les producteurs seront formés sur l'usage sécurisé de ces produits, en traitant les questions liées à la manipulation et à la gestion des déchets non biodégradables (sachets de conditionnement de semences par exemple). Ces derniers seront collectés et retournés à leurs fabricants ou incinérés avec l'appui des services d'accompagnement. Les résidus de récoltes vont être compostés et valorisés dans le cadre de l'application de la technologie du CF « Conservation Farming » pour augmenter les rendements par l'amélioration de la fertilité des sols et l'utilisation optimale des produits agrochimiques.

Partie D : Classification du projet et travail environnemental

Projet de type : A B C

Travail environnemental nécessaire :

Simple mesures de mitigation

ANNEXE IDENTIFICATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX



1. L'environnement naturel et socioéconomique

Le projet pourrait-il affecter négativement les sites suivants ?

- Aires protégées (parc, réserve, forêt classée, etc.) Oui _____ **Non** _____
- Forêts riveraines Oui _____ **Non** _____
- Zones humides (lacs, rivières, zones inondées par saison) Oui _____ **Non** _____
- Sites géologiques instables Oui _____ **Non** _____
- Paysage/esthétique Oui _____ **Non** _____
- Site historique, archéologique ou d'héritage culturel Oui _____ **Non** _____
- Perte de récoltes, arbres fruitiers, etc. Oui _____ **Non** _____
- Compensation et ou acquisition des terres Oui _____ **Non** _____

2. Produits toxiques/contaminants (gestion et protection)

- Le projet va-t-il utiliser des produits toxiques/contaminants en grandes quantités ? Oui _____ **Non** _____
- En cas d'utilisation de produits toxiques/contaminants, le projet prévoit-il des mesures de gestion des résidus ? **Oui** _____ Non _____
- En cas d'utilisation de produits toxiques/contaminants, le projet prévoit-il des mesures de protection ? **Oui** _____ Non _____

3. Déchets solides ou liquides

Le projet va-t-il générer des déchets solides ou liquides? **Oui** _____ Non _____

Si "Oui", le projet prévoit-il un plan de gestion (collecte et élimination) desdits déchets?

Oui _____ Non _____

Partie C : Mesures environnementales d'atténuation

Pour toutes les réponses « Oui », les PFE, en consultation avec les agences locales, en particulier celles qui sont chargées de l'environnement, devraient décrire brièvement les mesures prises à cet effet.

Partie D : Classification du projet et travail environnemental

- Projet sans impacts significatifs
- Projet nécessitant simplement l'intégration de simples mesures de mitigation **XX**
- Etude complémentaire à faire

Bibliographie

- Cheikh Mbacké Mboup et Mamadou Fall -Niamey en février 2004; communications au symposium international sur le développement des filières agropastorales en Afrique ; intitulé « Approche communautaire de la production de semences dans le conseil agricole et rural» 22 diapositives;
- Diangar Saliou, Ba T., Yamoah C., 2000. An appraisal of irrigated temperate and tropical millet varieties in the semiarid region of Senegal. African Crop Science Journal 8(3): 243 - 249.
- Fofana A., 1997. Fiches descriptives des principales variétés de mil. ISRA/CRZ de Kolda, 7 p.
- Manuel des producteurs de semences ICRISAD-USAID « Comment devenir producteurs de semences de qualité » - 28 pages ;
- ANCAR/BAS mars 2011 « bilan des programmes communautaires semenciers dans le bassin arachidier sud » - Atelier de capitalisation sur le PSAO II ; 20 P.
- ANCAR/BAS - Novembre 2012 : « Rapport de performance du projet FNRAA/WAPP/36/G4 » 34 pages.
- Réglementation sur les semences (Lois et 3 décret d'application)